




Aix en Provence  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2014-431

Séance publique du

16 décembre 2014

Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant :
Date de signature : 17/12/2014
Date de réception : 17/12/2014
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE:</b> - ACTE SIGNED ✓ - COPIE REPRODUITE ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGITIMITÉ ✓

**OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTABILITE COMMUNALE - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2015**

Le 16 décembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

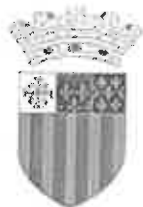
Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Jules SUSINI.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



01.02

**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Finance - Programmation -  
Informatique et RRH  
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DÉCEMBRE 2014

Nomenclature : 7.10  
Divers

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTABILITE COMMUNALE - DEBAT  
D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2015- Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le budget primitif pour l'exercice 2015 sera présenté en séance du Conseil Municipal du 9 Février 2015.

Conformément à l'article 11 de la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le Conseil Municipal doit, dans les deux mois précédents, débattre sur les orientations budgétaires qui structureront ce budget primitif.

Ce débat n'est suivi d'aucun vote. Il permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'environnement juridique et la situation financière de la collectivité et de discuter des orientations qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Sont ainsi présentés :

- I** - Le contexte économique général pesant sur l'élaboration du budget 2015
- II** - Les principales dispositions du projet de loi de Finances relatives aux collectivités locales
- III** - Une analyse rétrospective des comptes de la collectivité et de sa situation financière
- IV** - Les orientations retenues pour le prochain exercice : objectifs en matière de gestion, principaux investissements et projets à mettre en oeuvre.

DL.2014-431 - INFORMATION DU CONSEIL - COMPTABILITE COMMUNALE - DEBAT  
D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2015- Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé  
Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,  
Gérard DELOCHE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2014  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

Aix-en-Provence le, 17 décembre 2014

151-14

**BORDEREAU D'ENVOI**  
(AR à envoyer à : assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

**Commune d' Aix en Provence**

à

**SOUS-PREFECTURE  
AIX EN PROVENCE**

**M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence**

**17 DEC. 2014**

**DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées**

**COURRIER ARRIVE**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2014**

**OBJET DE L'ACTE : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT  
DURABLE DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE + Annexe**

**DATE DE L'ACTE : 16/12/2014**

**N° DE L'ACTE: DL.2014-430**

**OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE – DEBAT D'ORIENTATION  
BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2015 + Annexe**

**DATE DE L'ACTE : 16/12/2014**

**N° DE L'ACTE: DL.2014-431**

**OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE – BUDGET PRIMITIF 2015 – MISE EN  
PLACE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 15 DE LA LOI  
DU 05 JANVIER 1988**

**DATE DE L'ACTE : 16/12/2014**

**N° DE L'ACTE: DL.2014-432**

**OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE – OUVERTURES ET VIREMENTS DE  
CREDITS POUR L'EXERCICE 2014 + Annexe**

**DATE DE L'ACTE : 16/12/2014**

**N° DE L'ACTE: DL.2014-433**

**OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE – ADMISSIONS DE SOMMES EN NON  
VALEUR + Annexe**

**DATE DE L'ACTE : 16/12/2014**

**N° DE L'ACTE: DL.2014-434**

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2015 + Annexe

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-438

OBJET DE L'ACTE : RELATIONS ET FLUX FINANCIERS 2014 ENTRE LE BUDGET GENERAL ET LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-439

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - OUVERTURE ET VIREMENT DE CREDITS POUR L'EXERCICE 2014

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-440

OBJET DE L'ACTE : MARCHES DE NETTOYAGE DES LOCAUX MUNICIPAUX N°A10.018 - A10.065 - A10.021 - A10.022 - A10.023 - A10.025 - A10.026 - A10.028 - A10.029 - A10.030 - A10.031 - A10.032 - A10.033 - A10.034 - A10.062 - A12.003 - APPROBATION DES AVENANTS PORTANT PROLONGATION DE LA DURÉE DES CONTRATS ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES AVENANTS. + Annexe

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-461

OBJET DE L'ACTE : CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA FOURRIERE REFUGE POUR ANIMAUX "PAR VOIE D'AFFERMAGE - RESILIATION DU CONTRAT POUR FAURE DU DELEGATAIRE | Annexe

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-464

OBJET DE L'ACTE : MISE EN PLACE D'UNE RÉGIE COMPTABLE DE RECETTES POUR LE COMPLEXE ANIMALIER DE L'ARBOIS ET APPROBATION DES TARIFS - CRÉATION DE POSTES A L'EFFECTIF MUNICIPAL POUR LA GESTION TRANSITOIRE DU COMPLEXE ANIMALIER

DATE DE L'ACTE : 16/12/2014

N° DE L'ACTE: DL.2014-465

SOUS-PREFECTURE  
AIX EN PROVENCE

17 DEC. 2014

COURRIER ARRIVE

**OBJET DE L'ACTE : INFORMATION DU CONSEIL - COMMUNICATION DU COMPTE RENDU  
D'ACTIVITES ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX  
POUR L'ANNEE 2013 + Annexe**

**DATE DE L'ACTE : 16/12/2014**

**N° DE L'ACTE: DL.2014-467**

**SOUS-PREFECTURE  
AIX EN PROVENCE**

**17 DEC. 2014**

**COURRIER ARRIVE**

# **I – LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL**

Le dernier rapport de l'OCDE de septembre 2014 indique que l'économie mondiale continue de croître à un rythme modéré mais inégal. Des divergences croissantes apparaissent entre les grandes économies ; l'absence d'accélération s'explique en partie par une forme de désynchronisation des cycles des économies, toutes confrontées à des enjeux spécifiques.

Ainsi, les économies de l'OCDE voient leur croissance se redresser quelque peu en 2014 par rapport à 2013. Par contre, dans les économies émergentes, le rythme de croissance fléchit. L'affaiblissement concerne en premier lieu la Chine dont l'économie a changé de trajectoire. Les mesures prises pour maîtriser l'expansion du crédit, conjuguées à la chute du marché immobilier ont provoqué un fléchissement de la demande. L'Inde paraît avoir renoué avec une croissance en modeste accélération. En revanche la récession frappe de nouveau le Brésil, handicapé par ses déficits structurels, et menace la Russie, confrontée à des sorties de capitaux croissantes.

Aux Etats-Unis, les conditions de la croissance paraissent réinstallées ; suffisamment pour pouvoir annoncer la fin des politiques monétaires dites non conventionnelles (Quantitative Easing) et amorcer le relèvement des taux directeurs. La même tendance peut également être observée au Royaume Uni.

En revanche, le Japon et la zone euro n'ont pas encore pris ce tournant.

En zone Euro, l'atonie de la demande est préoccupante. La reprise attendue, notamment en l'Allemagne, en France et en Italie est décevante. La confiance fléchit de nouveau et l'anémie de la demande se reflète dans le recul de l'inflation, proche de zéro.

La possibilité que l'inflation reste faible dans la zone euro et qu'elle accentue l'atonie de la demande, constitue un risque majeur selon l'OCDE.

Pour soutenir la croissance et lutter contre le risque de déflation, le conseil des gouverneurs de la BCE a décidé début novembre, à l'unanimité, l'injection de 1000 milliards d'euros dans le circuit monétaire de la zone Euro, en achetant des dettes publiques en échange de monnaie nouvellement créée. Cette technique monétaire largement utilisée au Japon, aux Etats-Unis et au Royaume Uni n'avait jusqu'à présent pas été mise en œuvre dans la zone Euro, où le financement monétaire des Etats est strictement interdit par les critères de Maastricht.

Cette annonce a eu un effet favorable sur les bourses européennes et a fait baisser simultanément la valeur de l'Euro qui est revenu sous la barre symbolique des 1,20 Dollars.

## **II- LE PROJET DE LOI DE FINANCES ET SES CONSEQUENCES**

### **SUR LES COLLECTIVITÉS**

#### **1 - Contexte national du Projet de Loi de Finance 2015**

##### **A - Le contexte économique**

Le projet de loi de finances 2015 est élaboré sur une hypothèse de croissance du PIB jugée optimiste évaluée à 1 %. En effet, le gouvernement a dû réviser sa prévision sur 2014 à 0,4 % alors que celle-ci s'établissait à 0,9 % dans la loi de finance initiale de 2014.

Le gouvernement a également revu à la baisse les prévisions de croissance du pacte de stabilité faites en avril 2014 et prévoit dans la loi de programmation 2014-2019 les hypothèses de croissance suivantes :

	2015	2016	2017
Hypothèses de croissance	1 %	1,7 %	1,9 %

Les prévisions de croissance supposent, selon le Haut Conseil des Finances Publiques chargé d'apprécier le réalisme des prévisions macro-économiques, un redémarrage rapide et durable de l'activité que n'annoncent pas les derniers indicateurs conjoncturels.

Même si le taux de croissance du 3ème trimestre s'est légèrement relevé à 0,3 %, l'activité reste trop faible pour assurer les créations d'emplois nécessaires. Les tendances demeurent infléchies. La demande reste atone. Les investissements continuent d'être en replis, et notamment ceux des administrations publiques. La contribution du commerce est négative. Des espoirs sur un rebond de croissance demeurent sur les exportations, par rapport aux effets prévisibles de la dépréciation de 10 % de l'euro par rapport au Dollar.

##### **B - La poursuite de la réduction du déficit**

Si la loi de programmation des Finances Publiques 2014/2019 prévoyait une réduction initiale du déficit à 3,6 % du PIB et un retour du déficit sous la barre des 3 % dès 2015, le déficit prévisionnel pour 2014 est évalué à 4,4 %. Pour 2015, le gouvernement prévoit une stabilisation du déficit à 4,3 % et a repoussé l'objectif du retour du déficit à 3 % en 2017, contrairement aux engagements pris par la France auprès de l'Union Européenne dans le cadre du pacte de stabilité.

Quant à la dette publique, elle atteindrait 95,3 % du PIB fin 2014 et continuerait d'augmenter, avec une prévision de 97,2 % du PIB fin 2015. Aggravé par le contexte quasi-déflationniste, le poids de la dette dépasse désormais les 2 000 milliards d'Euros.



Dans ce cadre, le gouvernement confirme son objectif de réaliser 21 milliards d'économies en 2015 et 50 milliards sur 3 ans.

Les 21 milliards se répartissent en 2015, à hauteur de :

- 9,6 milliards pour la Sécurité Sociale
- 7,7 milliards pour l'Etat
- 3,7 milliards pour les Collectivités Locales

## **2 - L'évolution des concours de l'Etat prévue dans le Projet de Loi de Finance 2015**

### **A - Majoration du prélèvement exceptionnel opéré sur les Collectivités locales de 1,5 milliard en 2014 à 3,7 Md € en 2015, 2016 et 2017**

Cet effort demandé aux collectivités locales est sans précédent, d'autant plus que la baisse des dotations de 3,7 milliards est prévue chaque année, de 2015 à 2017, ce qui représente au total plus de 11 milliards de baisse sur les 3 ans à venir.

Pour mémoire, la Loi de Finance 2014 prévoyait une baisse des dotations de 1,5 milliards en 2014 et 1,5 milliards en 2015 dans le cadre des accords conclus lors du pacte de confiance et de responsabilité entre l'Etat et les Collectivités. **Si l'on rajoute ces 1,5 milliards de baisse de 2014, c'est en fait 12,5 milliards de baisse supportées de 2014 à 2017.**

► Evolution prévisionnelle de l'enveloppe normée liée au prélèvement sur la DGF entre 2014 et 2017

En M€	2013	2014		2015		2016		2017		Perte cumulée totale entre 2014 et 2017
	Montant	Prélèvement	Montant	Prélèvement	Montant	Prélèvement	Montant	Prélèvement	Montant	
Enveloppe normée	52 370	- 1 500	51 070	-3 670	47 400	-3 670	47 730	-3 660	40 070	
Perte annuelle par rapport à 2013		-1500		-5 170		-8 840		-12 500	-23,48 %	<b><u>28 010</u></b>

**Sur la période 2014/2017, le prélèvement aura entraîné une baisse de l'enveloppe normée (ensemble des concours de l'Etat aux collectivités) de 23,48 % et une perte cumulée totale de recettes de 28 Milliards d'Euros**

Cette baisse drastique de 11 milliards sur des dotations de l'Etat sur une aussi courte période, va entraîner pour l'ensemble des collectivités l'obligation de faire des choix difficiles, tant sur le fonctionnement que sur les investissements. L'ensemble des associations représentatives des élus locaux ont alerté le gouvernement sur l'impact considérable de cette baisse sur l'investissement local, l'emploi et les services de proximité dans les territoires. Il faut rappeler que l'investissement des collectivités locales représente presque 70 % de l'investissement public.

**B - La répartition du prélèvement**

La répartition du prélèvement entre les collectivités se basera sur celle retenue en 2014 :

	Communes et EPCI	Départements	Régions
Part de chacune des catégories de collectivités territoriales	56 %	32 %	12 %
Total : 3,7 Milliards	2,072 Milliards	1,184 Milliards	444 Millions

C'est donc le bloc Communes/EPCI qui continuera de supporter le prélèvement le plus important. Le prélèvement opéré est calculé en fonction des recettes réelles de fonctionnement, hors produits exceptionnels. Il représente 1,85 % des recettes réelles de fonctionnement en 2015, contre 0,8 % en 2014.

**C - La progression de la péréquation**

La péréquation s'exerce à 3 niveaux avec :

- une forte augmentation des fonds affectés à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et à la DSR (Dotation de Solidarité Rurale)
- l'impact de refonte de la structure la DGF
- la poursuite de la progression du Fonds de Péréquation des Recettes Communales et Intercommunales

## 1- Une forte augmentation des fonds affectés aux dotations de péréquation

Au sein de l'enveloppe normée (ensemble des concours de l'Etat aux collectivités), la péréquation verticale consiste pour l'Etat à répartir les dotations vers les collectivités locales, en fonction de certains critères de ressources et de charges.

Pour compenser la baisse des dotations de l'Etat qui s'appliquent également aux collectivités les plus pauvres, l'Etat a prévu un doublement par rapport à 2014, de la hausse des dotations de péréquation dites verticales :

- + 120 M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine(60 M€ en 2014)
- + 78 M€ pour la Dotation de Solidarité Rurale (39M€ en 2014)
- + 10 M€ pour la Dotation Nationale de Péréquation

La majoration très conséquente des fonds affectés à la péréquation via la DSU et la DSR est en effet centrée sur les 250 communes éligibles à la DSU cible ou à la DSR cible, en compensation de la baisse de dotations supportée sur la DGF. La mesure sera à la charge des collectivités considérées plus aisées et notamment des territoires urbains.

On constatera que c'est au moment où les prélèvements sur la DGF sont extrêmement importants que les dotations de péréquation augmentent le plus.

## 2 - L'impact de refonte de la structure la DGF sur la péréquation

Il est annoncé une nouvelle réforme de l'architecture de la DGF. Celle-ci est composée actuellement :

- d'une dotation de base en Euro par habitant (entre 64 et 128 €/habitant)
- d'une dotation superficie de 3,2 € par hectare
- d'une dotation de garantie sur lequel s'exerce la péréquation, en fonction de l'écart relatif de potentiel fiscal/habitant par rapport à la moyenne nationale, la garantie pouvant baisser jusqu'à un plafond de 6 %
- d'une dotation de compensation correspondant à l'ancienne part salaire

La réforme prévoit la fusion des dotations précédemment citées en une seule dotation forfaitaire.

Or la péréquation qui s'effectuait sur la seule part de la dotation de garantie, va s'effectuer en 2015 sur la nouvelle dotation forfaitaire unique. Dans la nouvelle architecture, le financement de la péréquation est assuré par l'ensemble des communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75 % de la moyenne nationale. En fonction de cet écart à la moyenne, le prélèvement effectué sur la dotation de garantie s'exercera sur la totalité de la nouvelle dotation forfaitaire unique, plafonné à 2 % (contre 6 % quand celle-ci s'appliquait sur la seule dotation de garantie).

Ce rebasage de la DGF n'est absolument pas neutre et va entraîner pour les communes qui sont actuellement prélevées une majoration de la péréquation. Cette réforme va encore cristalliser des parts de péréquation dans une dotation forfaitaire unique, comme cela s'est déjà produit au fil des multiples réformes de la DGF. La Ville d'Aix en Provence a d'ailleurs été historiquement largement pénalisée à ce titre, et fait partie des villes de même strate les moins bien dotées en DGF, écart lié au fait de l'intégration ancienne de dotations de péréquation dans la dotation forfaitaire.

Par ailleurs, on peut constater que la péréquation sur la nouvelle dotation forfaitaire, toujours déterminée en fonction du potentiel fiscal, ne prend absolument pas en compte l'effort fiscal, celui-ci n'intervenant que pour la répartition entre les bénéficiaires de la péréquation.

Corollairement, les compensations et dégrèvements fiscaux devraient continuer également leur tendance à la baisse.

### 3 - L'évolution du FPIC

Malgré le nouveau prélèvement de l'Etat opéré sur les collectivités, le PLF 2015 ne remet pas en cause la montée en charge du Fonds de Péréquation des Recettes Communales et Intercommunales (FPIC), acté sur le principe par la loi de Finances 2011 et créé dans ses modalités d'application par la loi de Finances 2012. Pour rappel, le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour les reverser à d'autres collectivités, sur la base d'un critère de richesse.

Au niveau national, les ressources de ce Fonds de péréquation ont été fixées respectivement à :

- 2012 : 150 M€
- 2013 : 360 M€
- 2014 : 570 M€
- 2015 : 780 M€
- 2016 : 1 Md €, soit 2 % des ressources fiscales du bloc EPCI et Communes.

Pour rappel, ce prélèvement des EPCI et Communes s'effectue sur la base d'un nouvel indicateur de richesse, le potentiel financier agrégé (PFIA) qui s'applique au niveau des ensembles intercommunaux. Cet indicateur de richesse agrège en effet un panel très large des ressources des communes et de l'EPCI. Il est pondéré toutefois par un coefficient logarithmique prenant en compte la population, en remplacement des strates démographiques prévues.

Sont contributeurs les ensembles intercommunaux dont le PFIA par habitant est supérieur à 0,9 fois le PFIA moyen par habitant.

L'indice synthétique en fonction duquel est calculé le prélèvement est composé à 80 % de l'écart

relatif de son PFIA au PFIA moyen, et 20 % de l'écart relatif de son revenu par habitant par rapport au revenu par habitant moyen.

La prise en compte du critère revenu par habitant a été introduite par la loi de finances de 2013 et a augmenté les amplitudes de prélèvement au détriment des territoires urbains. De plus, le plafond de contribution a été relevé en 2013, passant de 11 à 13 % des ressources fiscales.

### **3 - Les autres mesures impactant les collectivités locales**

En contrepartie de la baisse des dotations de l'Etat, le PLF 2015 a prévu un certain nombre de mesures destinées à abonder les ressources des collectivités locales :

#### **A- Mesures fiscales**

##### **1) La détermination du coefficient d'actualisation forfaitaire des bases fiscales**

Le Projet de Loi de Finance 2015 prévoit la revalorisation du coefficient d'actualisation des bases fiscales à 0,9 %. Lié en période normale à l'inflation prévisionnelle, le montant retenu déroge cette année au mode de calcul des années précédentes.

##### **2) La possibilité de mettre en place une surtaxe d'habitation sur les résidences secondaires en zone tendue**

Parallèlement au PLF 2015, la loi de Finances rectificative de 2014 présentée début novembre, introduit la possibilité pour les communes de majorer de 20 % la taxe d'habitation des résidences secondaires, dans les zones où existent des tensions entre l'offre et la demande de logements. Les communes concernées se situent dans le périmètre des zones désignées par la loi ALUR, où s'appliquent déjà la réglementation des loyers, la taxe sur les logements vacants, la majoration des terrains constructibles du Foncier non bâti. Pour rappel sont concernées 28 agglomérations, où figure notamment celle de Marseille - Aix en Provence.

Le produit serait versé aux communes. L'objectif est double pour le gouvernement : libérer des logements dans les zones tendues en incitant les propriétaires à louer leur bien, et dégager des ressources pour les collectivités locales.

#### **B- Les autres mesures**

##### **1) La majoration du taux de remboursement du FCTVA**

Le PLF 2015 a confirmé l'exclusion du FCTVA de l'enveloppe normée et relève le taux de remboursement du FCTVA de 15,761 % en 2014 à 16,404 %. Ce relèvement du taux de remboursement du FCTVA est destiné à compenser en partie la chute prévisionnelle de l'autofinancement liée à la baisse des dotations de l'Etat.

## 2) La prorogation du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires

Si le PLF 2015 prévoyait dans sa version initiale de proroger ce fonds pour l'année scolaire 2015/2016 uniquement pour les communes les plus en difficulté, éligibles à la DSU cible ou à la DSR cible, un amendement a pu être retenu pour élargir ce fonds à toutes les communes organisant des activités péri-scolaires de qualité.

### **C- L'introduction d'une norme de dépenses publiques locales**

Dans le cadre de la contribution des Collectivités Locales à l'effort de redressement des comptes publics, l'article 11 de la loi de programmation 2014-2019, inspiré des propositions du rapport Lambert- Malvy et suite aux observations dûment réitérées de la Cour des Comptes sur l'évolution des dépenses des collectivités locales, prévoit un objectif indicatif d'évolution de la dépense publique locale, à l'instar de ce qui a été mis en place dans le domaine de la santé, avec un objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM).

A compter de 2016, cet objectif serait décliné au niveau de chaque catégorie de Collectivité Locale avec l'introduction d'une norme d'évolution des dépenses publiques locales.

## **4- La situation de la Ville d'Aix en Provence**

La Ville d'Aix va être impactée en 2015 comme suit :

### **A - Au niveau de la DGF**

- un prélèvement de 1 429 122 € en 2014 et de 3 537 000 € en 2015 par rapport à 2013, au titre de la contribution au redressement des finances publiques,
- la sortie définitive de la Dotation de Solidarité Urbaine : la Ville est en effet sortie de l'éligibilité à la DSU depuis 2012 et a bénéficié d'une sortie progressive sur 3 ans, de 2011 à 2014. En 2015 elle ne perçoit plus aucune DSU et perd par rapport à 2014, 759 000 €,
- la poursuite de la péréquation sur la dotation forfaitaire réformée de la DGF.

### **B - Au niveau des compensations**

Les compensations de l'Etat continuent régulièrement de baisser.

### **C- Au niveau du Fonds de Péréquation des recettes Communales et Intercommunales**

**(FPIC)** : depuis la création du FPIC en 2011, la Ville a été contributrice à ce Fonds. La montée en charge progressive de ce dispositif, prévue jusqu'en 2016, laisse présager une participation de la Ville en 2015 estimée à 1 493 095 €.

<b>EVOLUTION DES BAISSES CUMULEES DES VERSEMENTS DE L'ETAT</b>							
	2011	2012	2013	2014	Total baisses de 2011 à 2014	<b>2015</b>	Total baisses depuis 2011
Péréquation DGF	- 406 067	- 407 987	- 338 283	- 314 758	- 1 467 095	- 314 758	- 1 781 853
Nouvelle contribution au redressement des finances publiques dans la DGF				- 1 429 122	- 1 429 122	- 2 107 978	- 3 537 100
Total baisse DGF hors DSU	- 406 067	- 407 987	- 338 283	- 1 743 388	- 2 896 217	- 2 422 736	- 5 318 953
DSU		- 151 914	- 227 872	- 379 785	- 759 571	- 759 571	- 1 519 142
Total baisse DGF avec DSU		- 559 901	- 566 155	- 2 123 173	- 3 182 307	- 3 182 307	- 6 838 095
FPIC		- 187 000	- 442 813	- 460 038	- 1 089 851	- 403 244	- 1 493 095
Compensat° fiscales Etat	- 84 061	- 212 340	- 205 304	- 152 332	- 654 037	- 210 000	- 864 037
<b>Baisses totales</b>	<b>- 490 128</b>	<b>- 959 241</b>	<b>- 1 214 272</b>	<b>- 2 735 554</b>	<b>- 5 399 676</b>	<b>- 3 795 551</b>	<b>- 9 195 227</b>

Le total des baisses cumulées s'établit depuis 2011 à 9 195 227 €, dont 3 795 551 € entre 2014 et 2015.

A cela se rajoute une baisse de recettes de fonctionnement de 2 000 000 € liée au solde de l'avenant n°19 de la convention du 25/10/78 entre la SACOGIVA et la Ville, ainsi que l'impact de la réforme des rythmes scolaires.

**Au total, nous avons en 2015 sur la section de fonctionnement un déséquilibre de l'ordre de 7 M€ qui s'ajoute à celle de 2,7 M€ déjà supportée en 2014.**

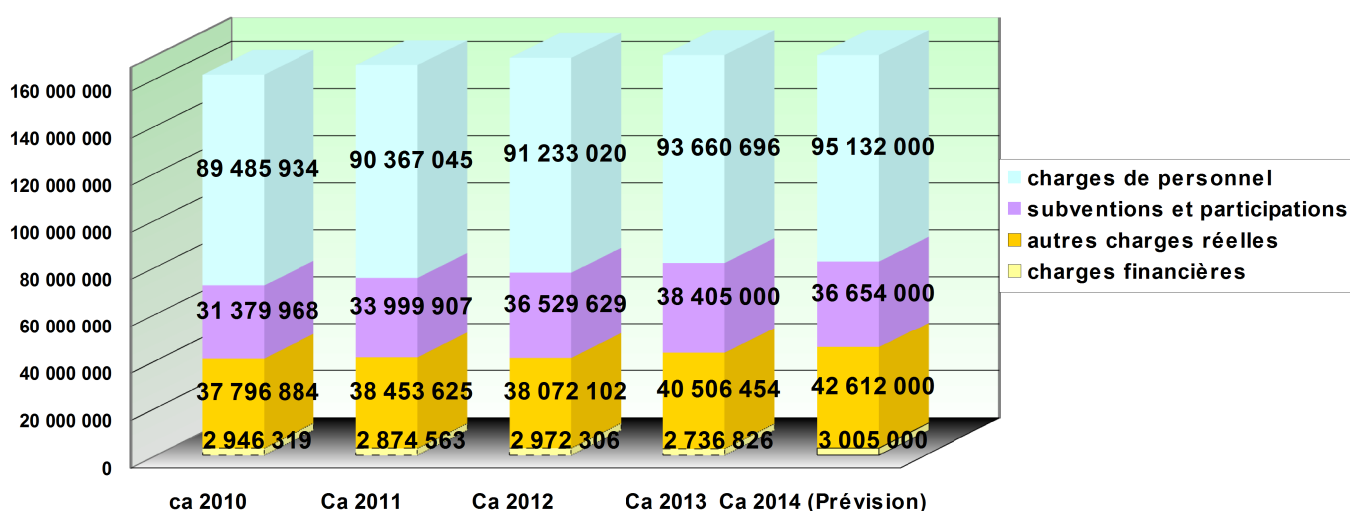
### III - LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

#### 1. Evolution des charges et des produits de fonctionnement

L'étude des charges et des produits de fonctionnement ces 5 dernières années, permet de comprendre la formation de l'excédent de gestion courante.

#### A - Evolution des charges réelles

**Total**    160 448 013    165 695 140    168 807 057    175 308 976    177 403 000



#### 1. Poste personnel

L'exécution prévisionnelle de ce poste est évaluée à 95 132 000 € en 2014 (93 023 000 € pour 2013), soit une augmentation de +1,57 % par rapport à 2013.

La masse salariale de la Ville, malgré le gel du point d'indice depuis mai 2010, subit comme tous les ans les effets du GVT (Glissement Vieillesse Technicité). Complémentairement, elle a été impactée en 2014 par de nombreuses mesures exogènes provenant de l'Etat :

- Augmentation des cotisations CNRACL : 656 600 €
- Revalorisation des échelles de rémunération des catégories C : 810 000 €
- Suppression de la journée de carence : -150 000 €
- Revalorisation du SMIC : 100 000 €



Quant aux mesures endogènes qui relèvent de décisions inhérentes à la Collectivité, on peut citer notamment :

- Revalorisation du régime indemnitaire des catégories C : 260 000 €
- 61 stagiarisations : 184 300 €
- recrutement de 15 contrats d'avenir : 324 400 € (Recettes : 193 000 €)

La Ville poursuit impérativement ses objectifs de stabilité des effectifs et de maîtrise de la gestion des heures supplémentaires.

## 2 . Poste subventions et participations

La baisse prévisionnelle de l'ordre de 4 %, est notamment liée à l'impact de la subvention de MP 2013 sur l'exercice 2013.

## 3 . Poste frais financiers

L'évolution prévisionnelle des frais financiers entre 2013 et 2014 est de l'ordre de 10 %. Elle est liée à une plus forte mobilisation de l'emprunt pour financer le programme d'investissement important prévu et réalisé en 2012, 2013, 2014 où l'investissement par habitant a nettement été supérieur à la moyenne des villes de même strate.

## 4 . Autres charges réelles

Ce poste inclut principalement les dépenses courantes des services, les rattachements prévisionnels, les dépenses liées à la DSP des Crèches.

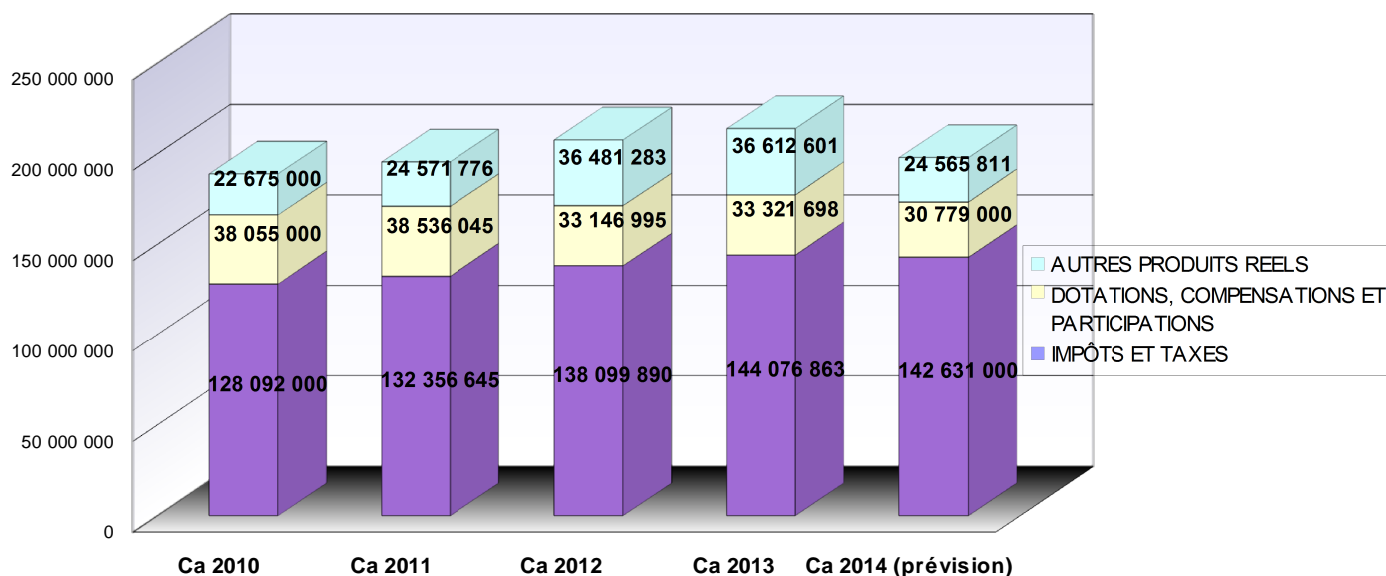
L'évolution de ce poste , de l'ordre de 5 %, est principalement liée à :

- fluides : + 973 700 €
- crèches : + 683 215 €
- reversement FPIC : + 461 000 €

## B- Evolution des produits réels

Sur ces 5 dernières années, les produits réels évoluent de la façon suivante :

**Total Produits 188 822 000    195 464 466    207 728 168    214 011 162    197 976 000**



### 1 . Poste impôts et taxes

En euros	CA 2013	Prévision CA 2014	Evolution prévisionnelle en %
Impôts ménages	72 235 149	73 576 941	1,86 %
Reversement de fiscalité	50 723 137	48 154 043	- 5,06 %
Total Fiscalité	122 958 286	121 730 984	- 1,00 %
Impôts indirects et taxes	21 118 241	20 900 155	- 2,16 %
<b>TOTAL</b>	<b>144 076 863</b>	<b>142 631 139</b>	<b>- 0,53 %</b>

Ce poste comprend 2 volets :

#### a / Fiscalité (impôts ménages et reversement de fiscalité CPA)

- Dans un contexte de taux fiscaux inchangés, l'augmentation de 1,86 % au titre du produit des impôts ménages correspondant d'une part, à l'application du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales (0,9 % en 2014), et d'autre part, à l'impact lié à l'évolution physique de l'assiette fiscale.

- Les reversements de fiscalité de la CPA correspondent à l'attribution de compensation et à la dotation de solidarité communautaire.

#### b/ Impôts indirects et taxes

Avec une évolution prévisionnelle de l'ordre de 2 %, le volet impôts indirects et taxes se caractérise notamment par :

- une diminution du produit des jeux de près de 6,5 %
- un niveau élevé de taxe additionnelle au droit de mutation, avec un montant prévisionnel estimé à 9 M€ sur 2014.

### 2 . Dotations, compensations et participations

#### a / Dotations et compensations

En Euros	CA 2013	Prévisions CA 2014	Ecart	Evolution en %
DGF	24 074 504	22 330 624	-1 743 880	-7,24
DSU	1 139 357	759 572	-379 785	-33,33
Autres dotations	570 298	492 504	-77 794	-13,64
Compensations fiscales de l'Etat	3 164 314	3 023 118	-141 196	-4,46
<b>Total dotations et compensations</b>	<b>28 948 473</b>	<b>26 605 818</b>	<b>-2 342 655</b>	<b>-8,08</b>

Le poste dotations et compensations est celui qui est le plus impacté par :

- la baisse de la DGF lié au nouveau prélèvement, conjuguée à la péréquation sur la part garantie,
- la nouvelle diminution de 379 785 € de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) liée à la sortie de l'éligibilité,
- la poursuite de la baisse des compensations fiscales de l'Etat.

#### b / Participations

Le montant prévisionnel du poste participations pour 2014 est évalué à environs 4,2 M€. Il comprend notamment les financements des contrats enfance et jeunesse, et des conventions Ville/CPA pour le nettoyage, FIPHP, mission réhabilitation du Centre Ville avec la SEMEPA.

### 3 . Autres produits réels

En euros	Ca 2013	Prévisions CA 2014	Ecart	Evolution en %
Remboursements EPCC	1 486 121	674 898	-811 223	-54,6 %
Flux croisés avec les budgets annexes Eau et Assainissement	2 384 804	2 468 196	83 392	3,5 %
Redevances Espace Public	2 695 739	2 695 739	0	
Redevance Sacogiva	3 000 000	3 000 000	0	0,00 %
Revenus des immeubles	737 088	752 727	15 639	2,12 %
Stationnement	3 858 496	3 974 251	115 755	3,00 %
Autres produits	6 689 676	6 000 000	-689 676	- 0,3 %
Cessions*	15 744 961	5 000 000	-10 744 961	-68,0 %
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS REELS</b>	<b>36 596 885</b>	<b>24 565 811</b>	<b>-12 031 074</b>	<b>-32,8 %</b>

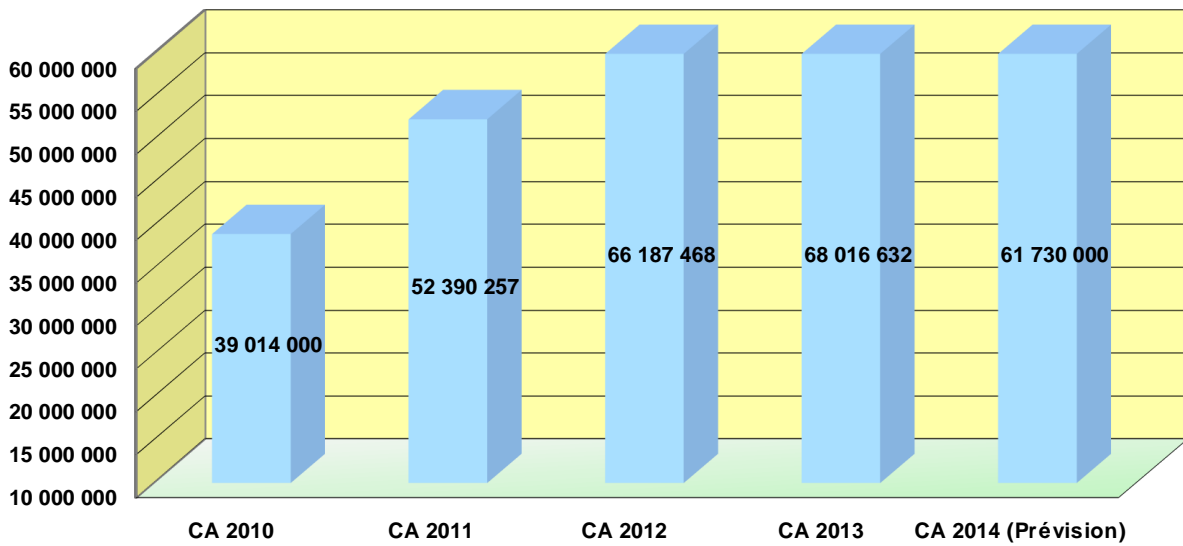
\*En 2013, les 15 744 961 € comprennent 3 M€ d'opérations neutres liées au versement d'acompte pour la vente de l'Hôtel de Caumont

La forte variation de -32,8 % de ce poste est liée principalement à la diminution des cessions d'actifs. Les exercices 2012 et 2013 ont été marqués par des montants importants de ventes de cessions d'actifs, avec notamment la vente de l'immeuble de l'Office du Tourisme et celle de l'hôtel de Caumont.

La variation des remboursements de l'EPCC à la Ville provient du transfert du personnel titulaire effectué en septembre 2013.

## 2. L'Investissement

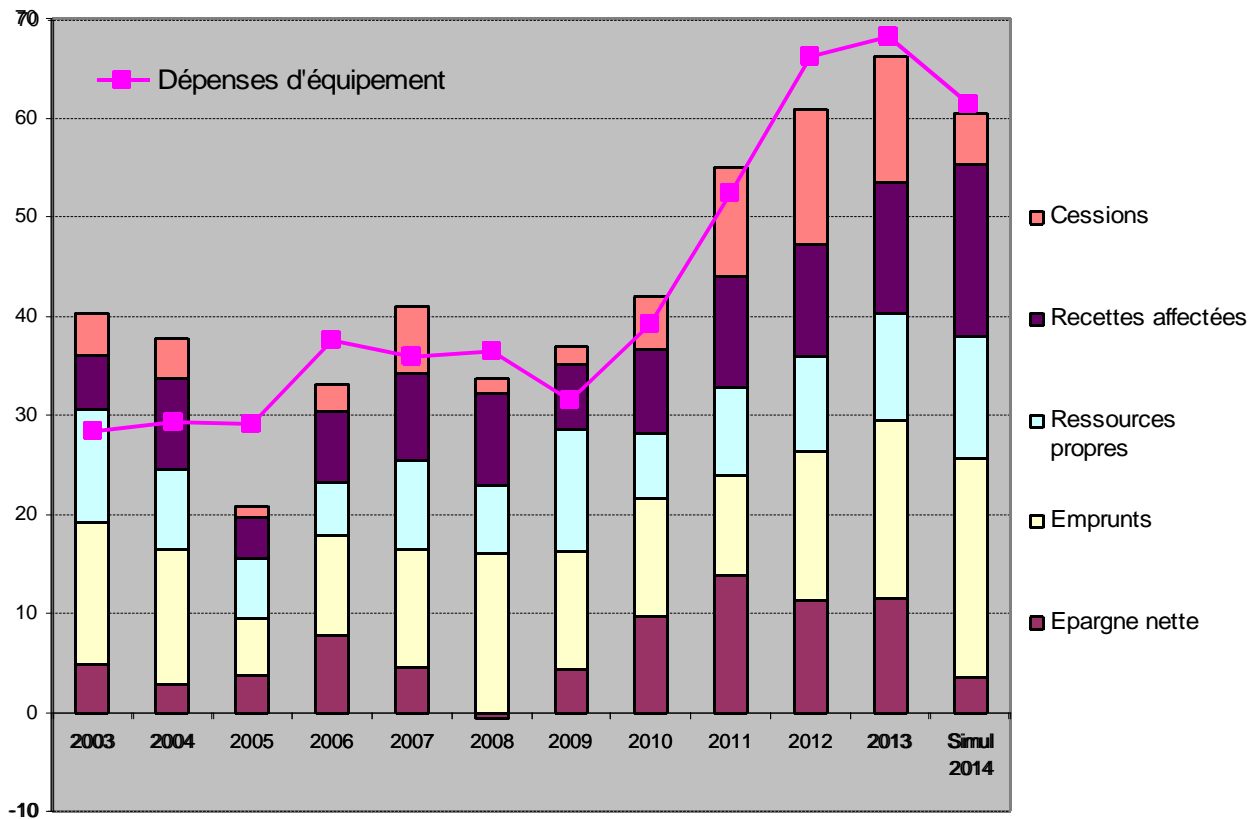
### A- Évolution des dépenses d'équipement (hors restes à réaliser)



L'exécution prévisionnelle 2014 des dépenses d'équipements se caractérise **par un taux de réalisation élevé des dépenses d'équipement, avec un taux prévisionnel de l'ordre de 78 %.**

### B- Le financement des investissements

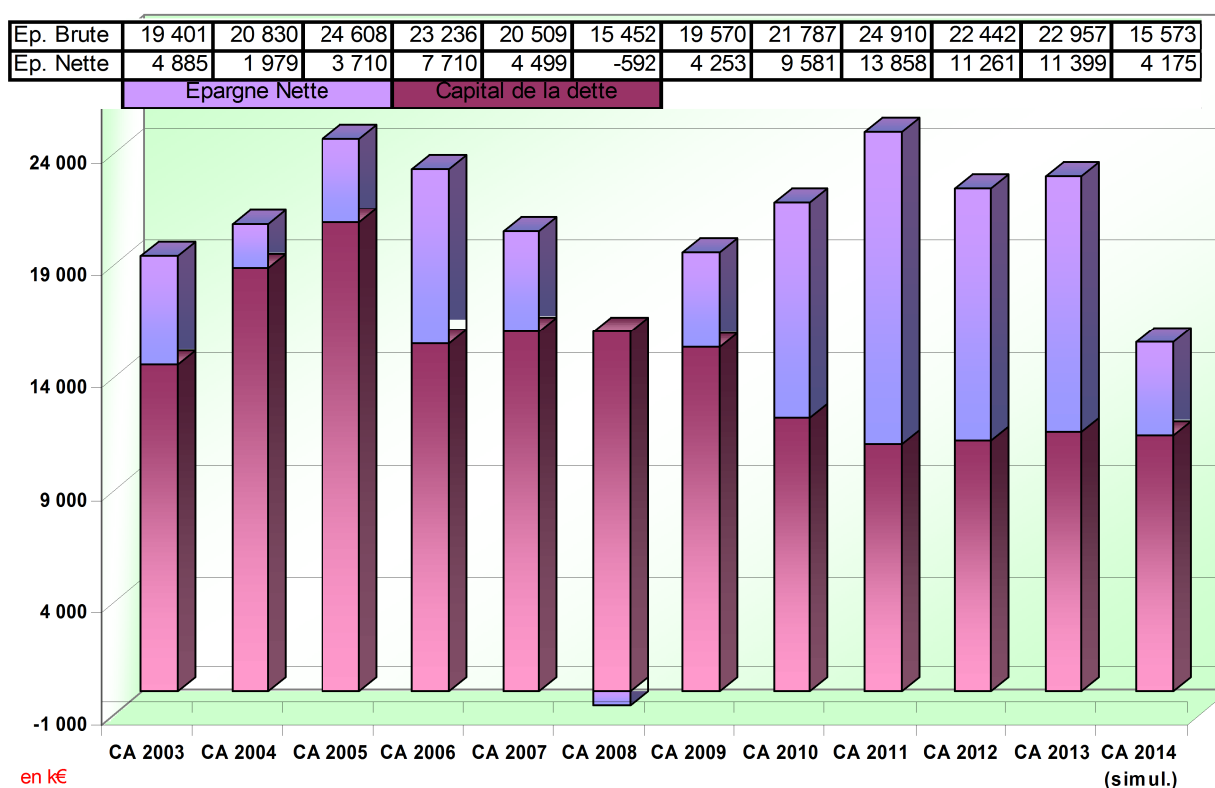
#### Répartition du financement de l'investissement



Les principales sources de financement des investissements sont :

- l'épargne
- les subventions d'équipement reçues
- les ressources affectées (amendes de police)
- les ressources propres (FCTVA , Taxes urbanisme)
- les cessions d'actifs
- l'emprunt

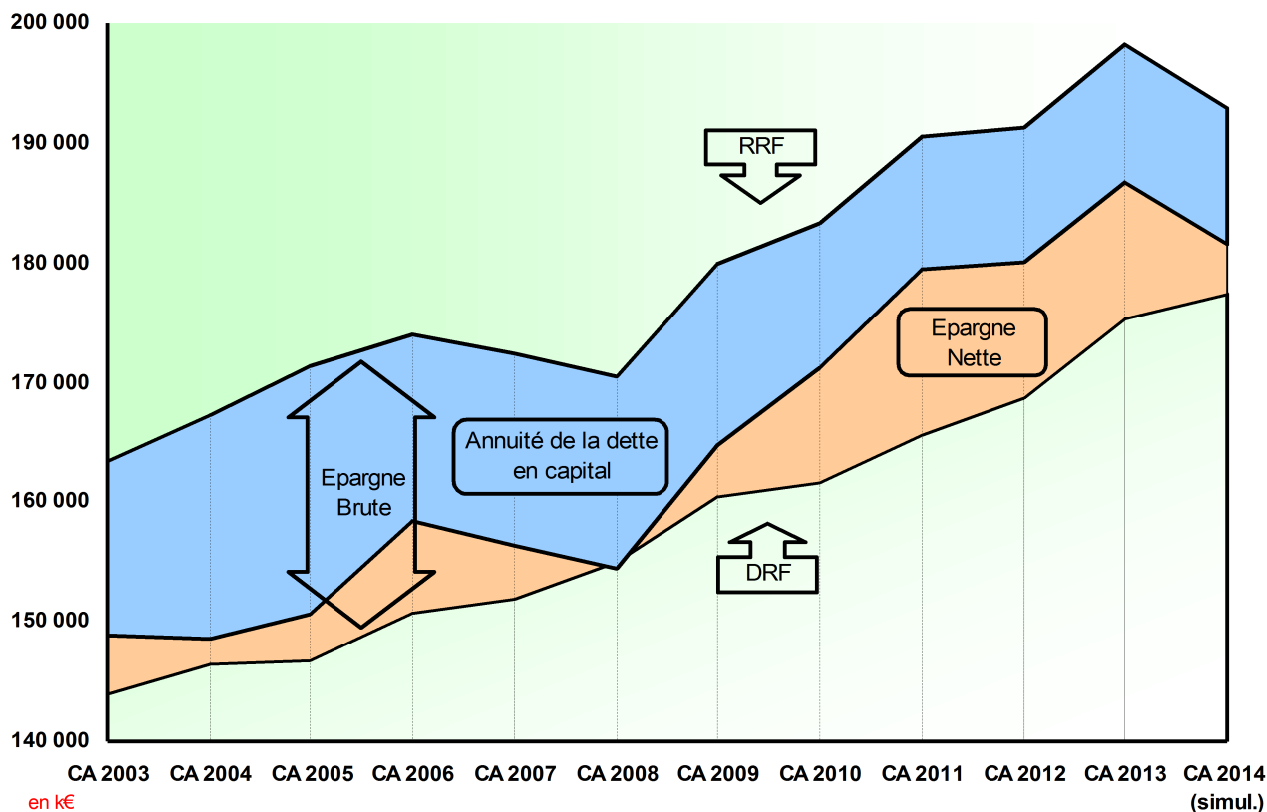
### 1 . L'épargne



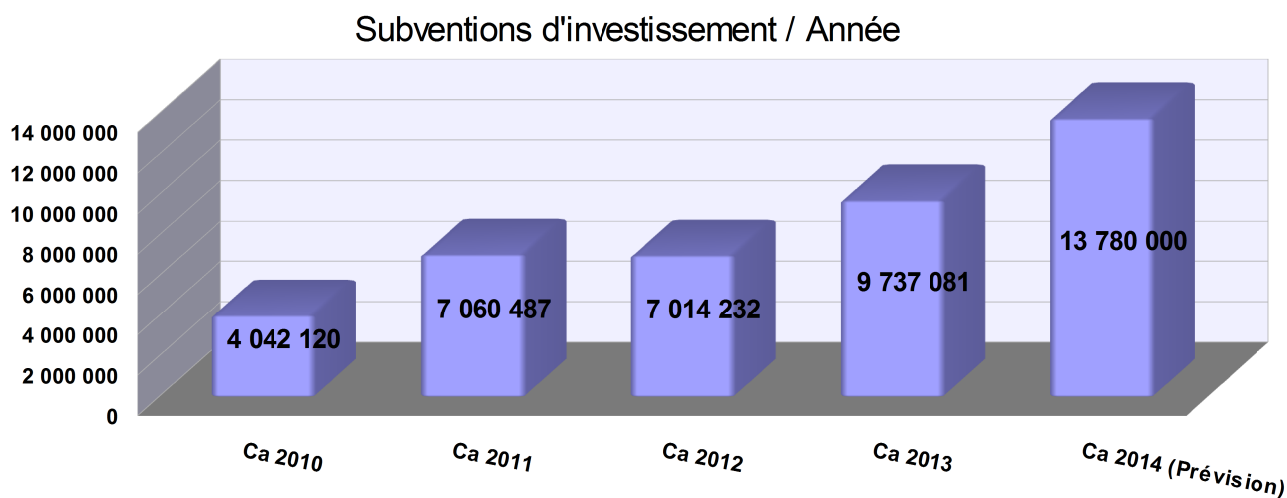
L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) sur les dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne nette est constituée de l'épargne brute à laquelle on retranche le remboursement en capital de la dette.

On observe que la dégradation de l'épargne brute de 22,9 M€ en 2013 à 15,6 M€ en 2014, est la conséquence directe de la baisse des recettes de fonctionnement liée principalement à la baisse des dotations de l'Etat.



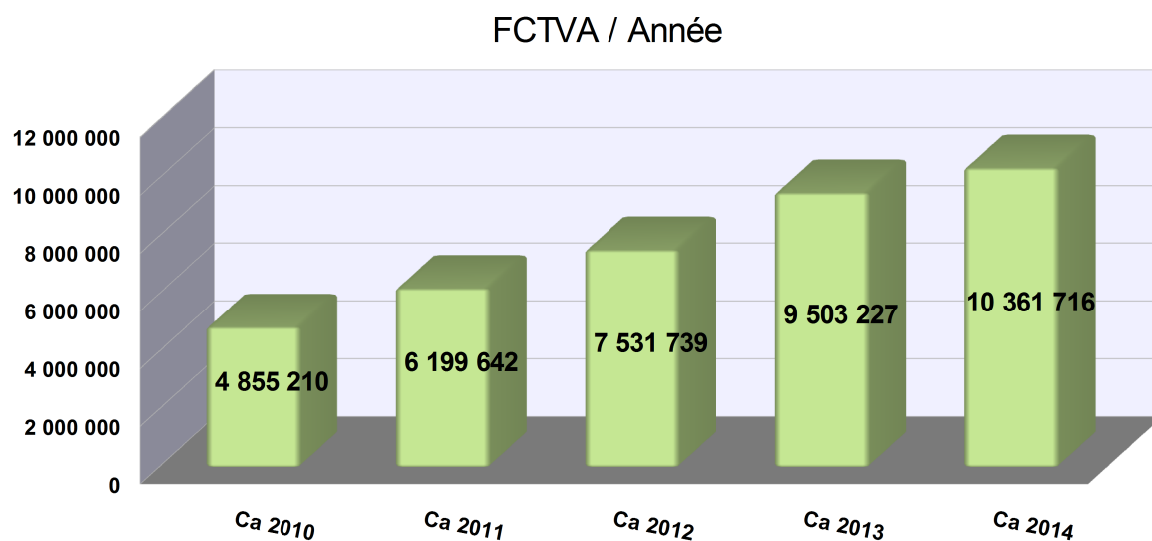
## 2 . Les subventions d'investissement



On constate depuis 2011 une forte progression des subventions d'investissement, proportionnelle aux investissements portés par la Ville et liée à une recherche de financement permanente auprès des partenaires institutionnels.

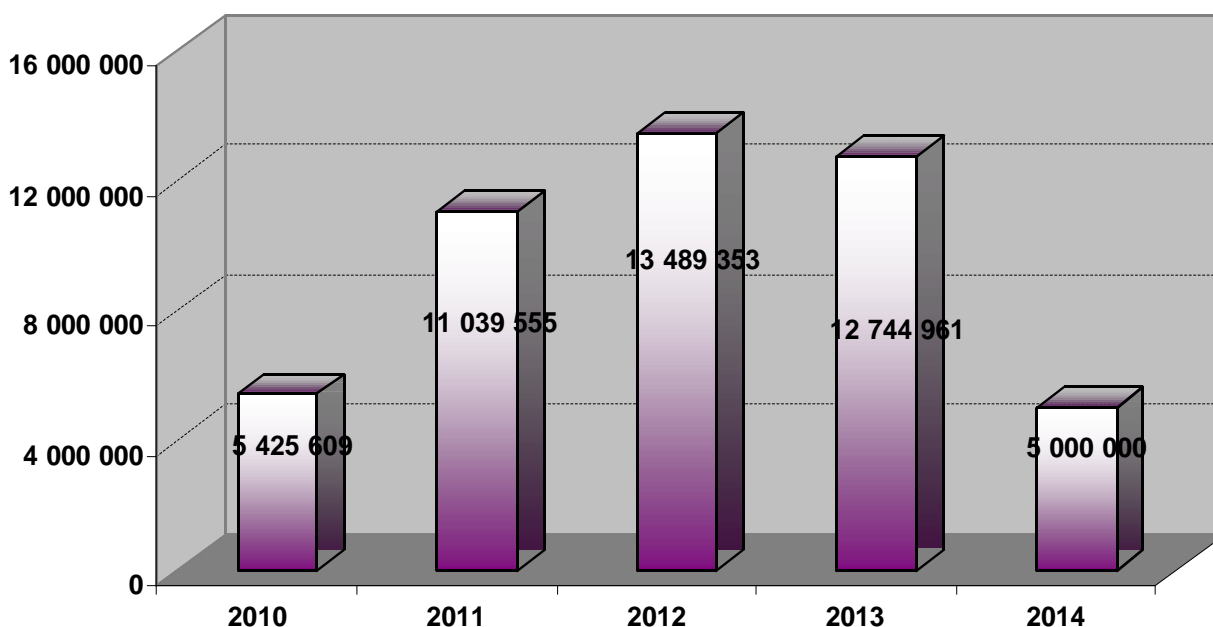
### 3 . Les ressources propres

La recette propre la plus importante est le FCTVA.



Avec un montant effectivement encaissé en 2014 de plus de 10,3 M€ (correspondant aux dépenses d'équipement de 2013), l'évolution de cette recette témoigne du niveau d'équipement porté par la Collectivité.

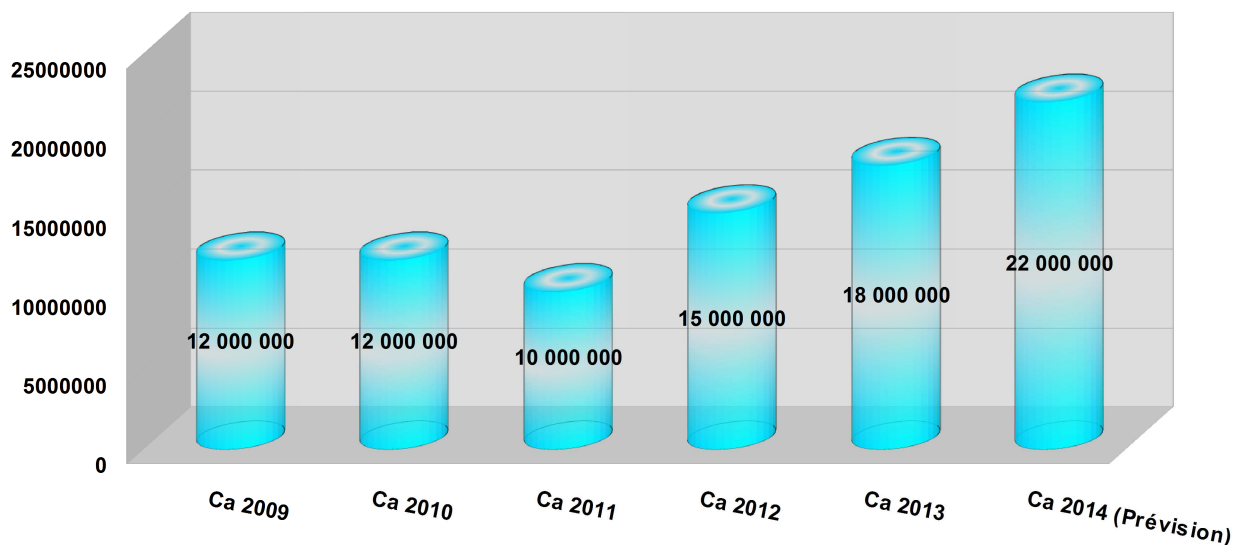
### 4 . Les cessions



Les exercices 2011 à 2013 ont bénéficié de volumes de cessions exceptionnelles liées aux ventes de l'office de tourisme et de l'hôtel de Caumont (6 M€ d'acomptes en 2011 puis 7 M€ de solde en 2012 et 2013). On retrouve en 2014 des niveaux de cessions habituels.



## 5 . Le recours à l'emprunt

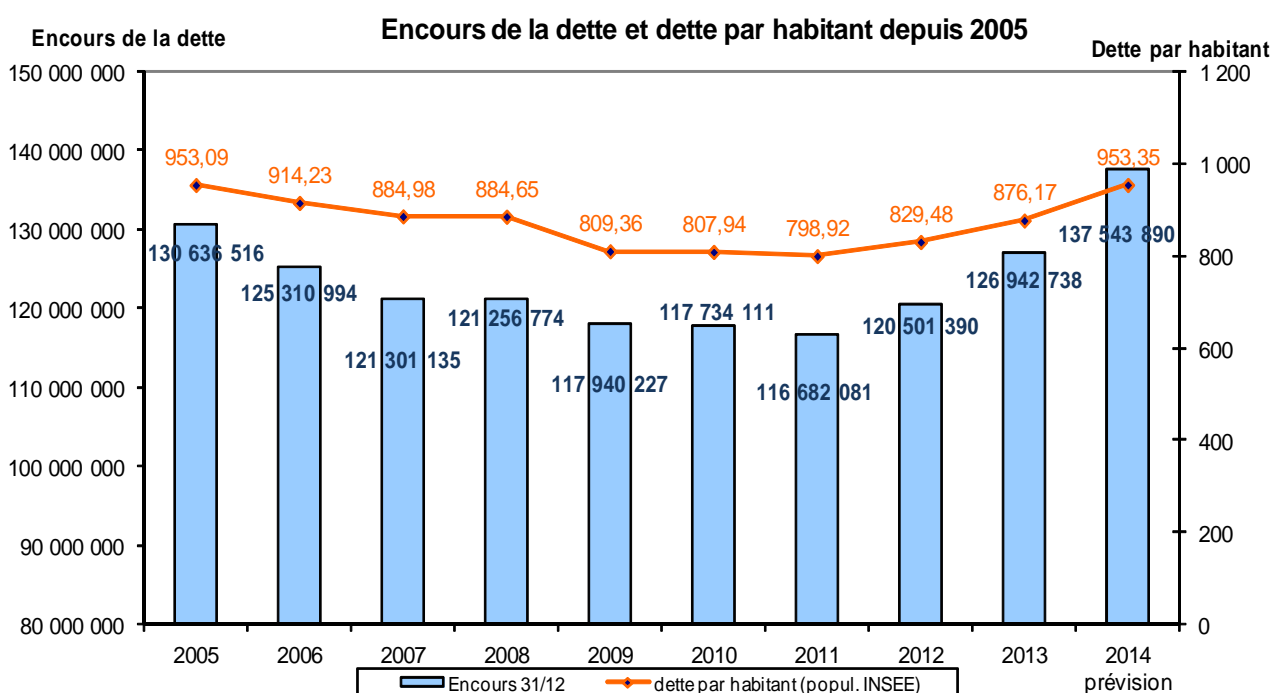


Le recours prévisionnel exceptionnel à l'emprunt est évalué entre 20 et 22 M€. Compte tenu des montants inscrits et du taux de réalisation important des équipements, son augmentation résulte de la baisse du produit des cessions et de la baisse de l'épargne nette de la Ville, même si les remboursements du FCTVA atteignent cette années des montants élevés.

Complémentairement à l'emprunt classique, la Ville a recours à l'utilisation des contrats multi-index reconstituables dont les écritures s'équilibrent en dépenses et recettes.

## 3 . État de la dette

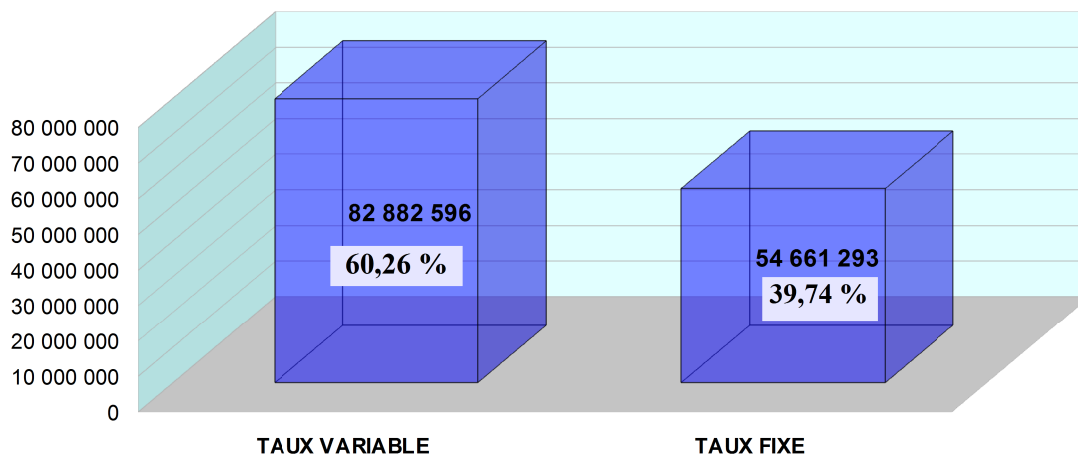
### A - Encours de la dette au 31 décembre



Les évolutions depuis 2011 du capital restant dû et de la dette par habitant sont directement liées à l'augmentation des investissements qui ont été entrepris sur cette période, le volume d'emprunt nouveau étant supérieur à l'amortissement du capital remboursé sur l'année.

La dette par habitant reste maîtrisée à Aix en Provence.

## **B - Structure de la dette**



La structure de la dette affiche une légère prépondérance pour le taux variable. Cette répartition permet de bénéficier des niveaux de taux variables historiquement bas.

De plus, le recours à l'emprunt à index variable offre une souplesse de fonctionnement pour une gestion active de la dette. Ce choix est fait dans un objectif de renégociation auprès de nos partenaires financiers lorsque les marges bancaires afficheront des niveaux plus bas.

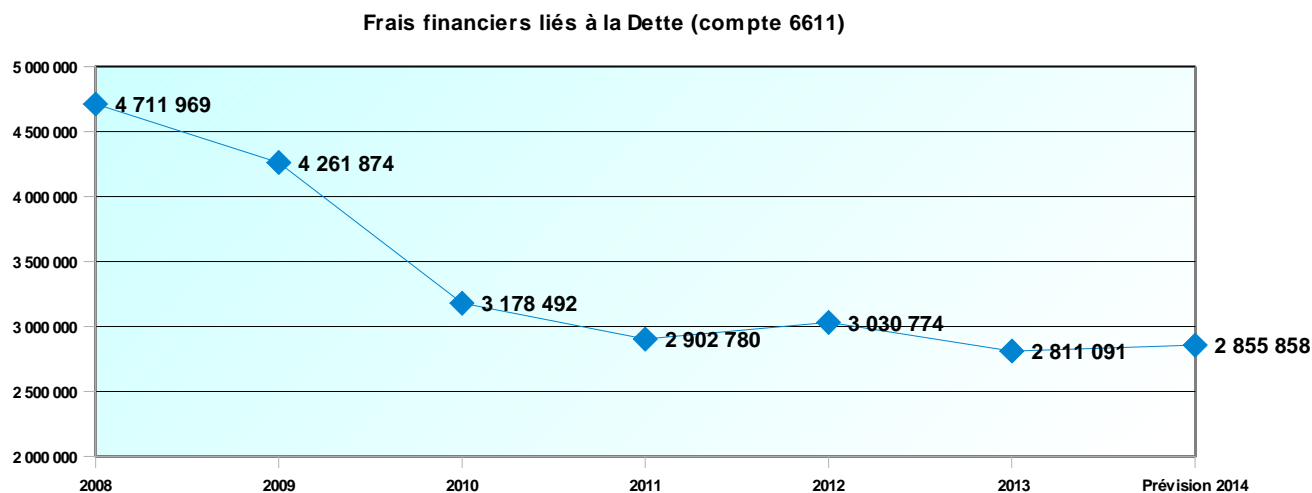
L'arrivée de l'Agence de Financement France Locale début 2015 devrait avoir un effet sur la baisse des marges de façon générale.

En effet, même si les taux d'intérêt sont historiquement bas, et même si les marges ont continué de diminuer en 2014 (baisse de 35 points de base à ce jour par rapport au premier semestre 2014), elles restent relativement élevées et devraient continuer à baisser.

Dans ce contexte, la ville d'Aix grâce à sa bonne santé financière, ses contacts privilégiés avec ses partenaires financiers et une mise en concurrence systématiques des établissements bancaires, a réussi à obtenir des marges de 1,06 % sur Euribor 3 mois, ce qui correspond actuellement à un niveau de marge de marché.

Cette répartition de la structure des emprunts a permis de contenir le volume des frais financiers, malgré l'augmentation du recours à l'emprunt.

## C- Frais financiers liés à la dette



Seuls apparaissent dans ce graphique les frais de la dette liés aux emprunts sans les intérêts des lignes de trésorerie. Les frais financiers estimés pour l'année 2014 liés aux emprunts restent relativement stables. Comme indiqué précédemment, les taux variables et notamment les taux Euribor ont continué à diminuer en 2013. Cette baisse des taux a impacté les échéances 2014, le taux payé sur ces emprunts étant pré-fixé, et a contribué à limiter la hausse des intérêts de la dette.

## 4 . La fiscalité directe

Seuls sont concernés les impôts ménages, l'imposition des entreprises (CFE et CVAE) relevant de la communauté du Pays d'Aix.

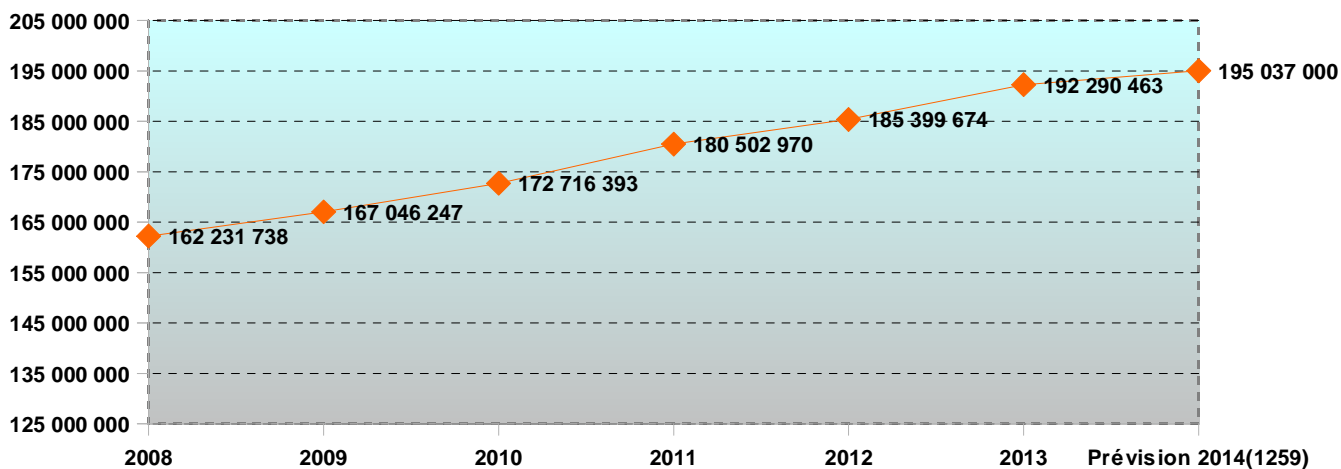
### A - Les taux fiscaux communaux

Depuis plus de 13 ans, la Ville d'Aix-en-Provence n'a pas augmenté ses taux fiscaux, ce qui la place parmi les très rares villes n'ayant pas augmenté leurs taux sur une aussi longue période.

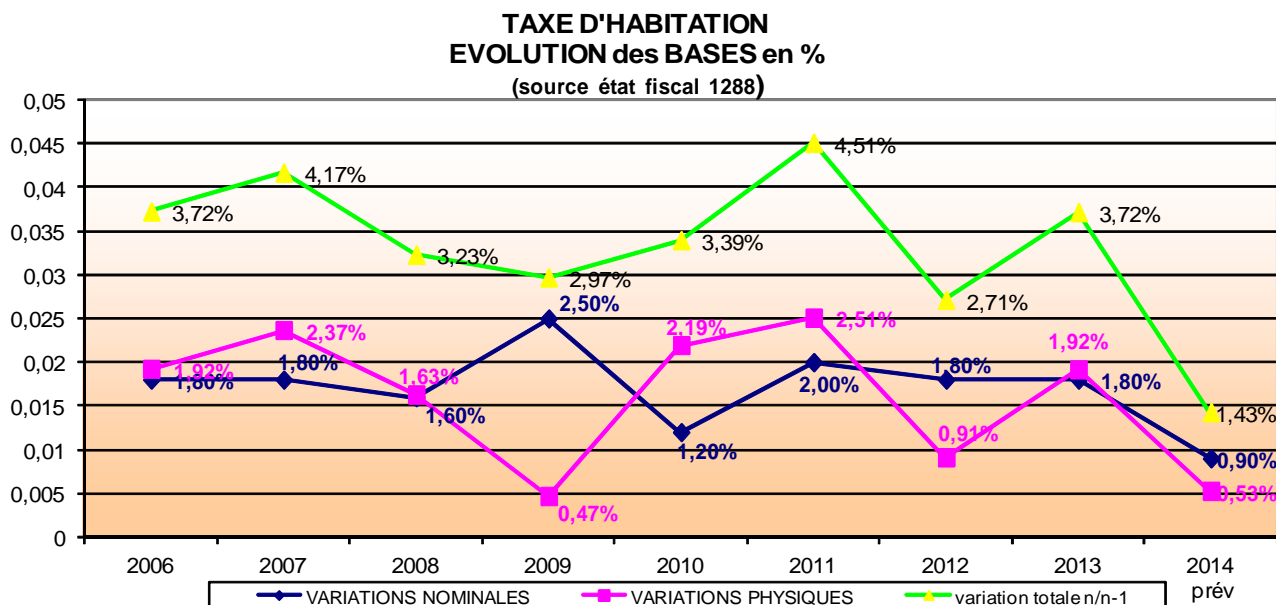
- Taxe d'habitation : **18,94 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **17,64 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **12,37 %**

## B - Evolution des bases

### Bases de la Taxe d'Habitation (selon état 1288)



### Evolution des variations nominales et physiques des bases de la Taxe d'habitation

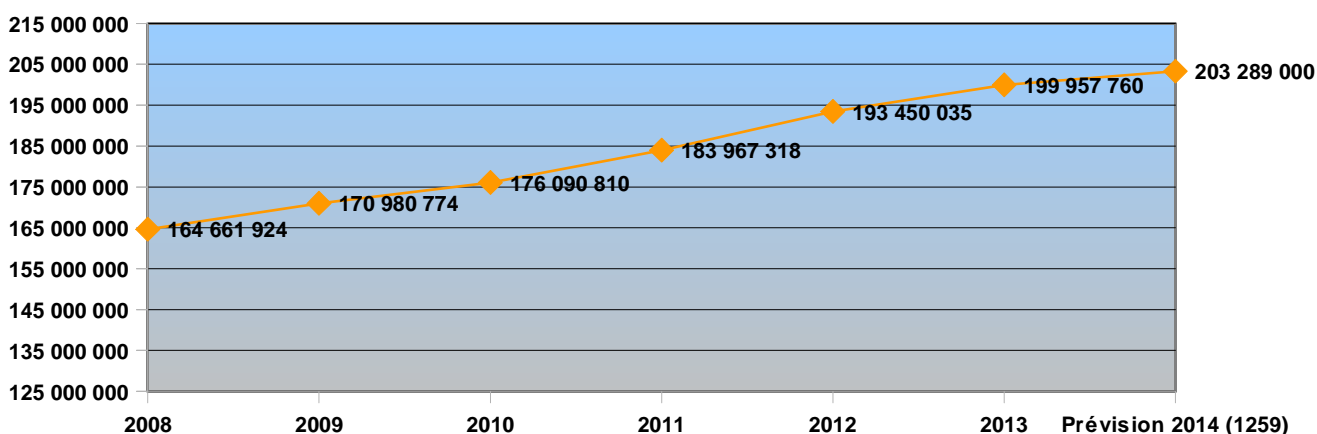


Ces graphiques nous montrent d'une part, que les bases de la Taxe d'Habitation sont en progression régulière, et d'autre part, nous donnent le détail de cette évolution. Celle-ci dissocie la variation nominale qui est liée à l'application du coefficient de revalorisation forfaitaire voté par la loi de Finances chaque année, et la variation physique des bases. Celle-ci est composée des nouvelles constructions, travaux de rénovation et autres mises à jour des valeurs locatives qui peuvent provenir de changements de catégories, de modification du coefficient d'entretien ou d'autres critères intervenant dans son calcul.

Le coefficient de revalorisation forfaitaire voté par la loi de Finances 2014 a été de 0,9 %, identique à celui de 2013, celui-ci étant lié à l'inflation prévisionnelle.

On constate que l'évolution liée à la variation physique fait apparaître une baisse prévisionnelle en 2014. Cependant, les données prévisionnelles issues de l'état fiscal 1259 sont communiquées en début d'année et ne tiennent pas compte des rôles supplémentaires qui interviennent tout au long de l'année. Ces données seront actualisées dès la réception de l'état définitif (1288) qui nous parvient en fin d'année. En 2013, l'évolution physique prévisionnelle était de 0,59%, la réalisation effective a traduit une évolution de +1,92 %, ce qui représente une évolution moyenne, après une inflexion à 0,91 % en 2012 liée à la crise économique.

### 1 . Bases de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties

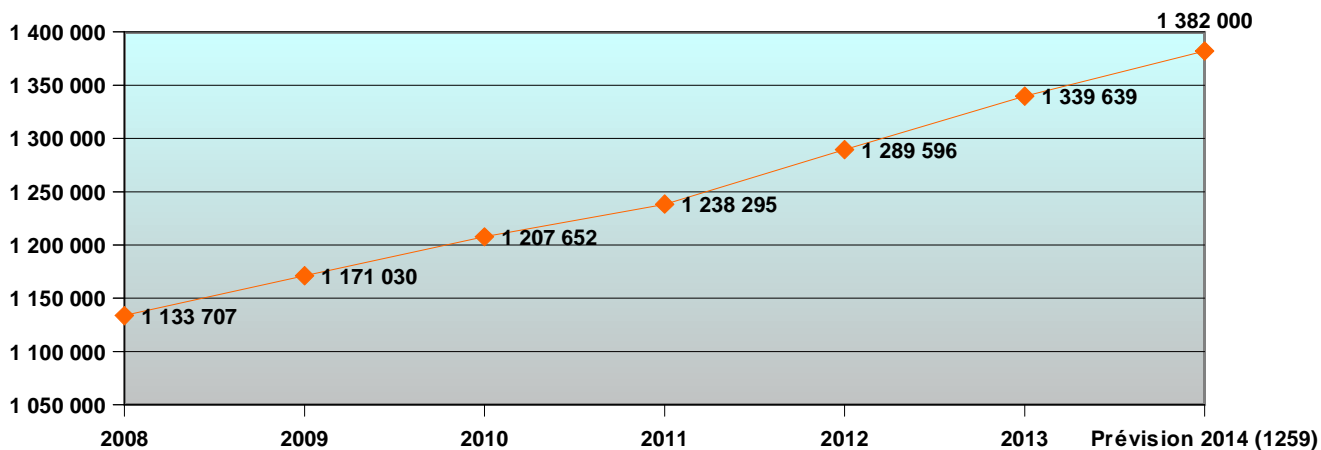


Taxe Foncière bâtie	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014 prévision
Evolution base en %	3,84 %	2,99 %	4,47 %	5,15 %	3,36 %	1,67 %

L'augmentation des bases de la taxe foncière est incrémentée par les effets du coefficient de revalorisation mais aussi par un travail constant d'optimisation fiscale mené sur le terrain en collaboration avec les services fiscaux du cadastre pour une prise en charge des évolutions de base dans les meilleurs délais et dès l'achèvement des travaux.

L'évolution des bases de la taxe foncière a été dynamique sur la période 2010/2012, du fait notamment de la livraison d'importants programmes immobiliers en 2011 et 2012, sur les quartiers de la Duranne, des Milles et de Sextius Mirabeau entre autres. En revanche, une inflexion se produit entre 2012 et 2013. Pour 2013/2014, les prévisions sont encore plus à la baisse et reflète le contexte économique général au niveau de la construction, malgré les conditions de crédit immobilier favorable.

## **2 . Bases de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties**



**5 -Analyse de la situation financière selon les critères du réseau d’alerte du Trésor Public.**

	NORME INDICATIVE NATIONALE qui doit être	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Prévisions 2014
<b>COEFFICIENT D'AUTOFINANCEMENT COURANT</b>  (Dépenses fonctionnement - amortissements + remboursement du capital / recettes courantes de fonctionnement)	< à 1	0,999	0,98	0,94	0,92	0,95	0,95	0,98
<b>RIGIDITE DES CHARGES STRUCTURELLES</b>  (personnel + contingents et participations + charges financières / recettes courantes de fonctionnement)	< 0,58	0,607	0,579	0,572	0,555	0,56	0,55	0,58
<b>SURENDETTEMENT</b>  (stock de la dette au 31/12 / recettes courantes de fonctionnement)	< 100 %	72 %	65 %	64,6 %	64,5 %	64,7 %	64,2%	70,3 %
<b>COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL (3 TAXES)</b> (prélèvement effectué / prélèvement selon taux moyens nationaux)	< 1	0,986	0,986	0,957	0,950	0,918		
<b>EFFORT FISCAL</b>							1,117	1,110

► Le coefficient d'autofinancement est de nouveau affecté par l'effet ciseaux qui touche la section de fonctionnement. Le remboursement en capital de la dette bancaire est également en hausse, mais compensé par une écriture exceptionnelle en 2013 (3 M€ d'acompte sur la cession de l'hôtel de Caumont).

► Le ratio de rigidité des charges structurelles, qui traduit la part des dépenses incompressibles, est aussi impacté par ces variations en section de fonctionnement.

► Corollairement, la baisse de l'épargne nette conduit à un recours à l'emprunt plus marqué. En conséquence, les deux composantes du ratio stock de dettes sur recettes courantes de fonctionnement se dégradent sur 2014. Le niveau d'endettement demeure néanmoins inférieur à la moyenne de notre strate.

► La poursuite de la stabilité des taux fiscaux est à relier à l'effort fiscal moyen de la strate : 1,315. La pression fiscale est désormais inférieure de plus de 15 % dans notre commune.

Au demeurant, et malgré le contexte très contraint, ces indicateurs témoignent de la situation financière saine de la commune, et de la maîtrise des grands équilibres budgétaires.



## **IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2015**

La préparation du BP 2015 est marquée par une contraction des recettes importantes liées essentiellement à la baisse des dotations de l'Etat.

La très forte majoration de la contribution de la Ville au redressement des finances publiques conjuguée à la montée en charge du Fonds de Péréquation des Recettes Communales et Intercommunales et à la sortie définitive de la Ville à l'éligibilité à la DSU intervient dans un contexte déjà tendu.

Les dépenses de fonctionnement sont fortement contenues, à tous les niveaux. La masse salariale est maîtrisée à 1,47 %, du fait essentiellement de mesures endogènes imposées par l'Etat, indépendantes de notre volonté. Les dépenses de fonctionnement des services et les subventions sont revues à la baisse, exceptées les charges liées au coût de la réforme des rythmes scolaires.

Il en résulte que l'autofinancement prévisionnel (virement de la section de fonctionnement à l'investissement), hors amortissements, est en baisse (de 7 à 3 ou 4 M€ environs).

Cette baisse, associée à celle du produit des cessions, conduit à réduire le volume d'investissement de l'ordre de 15 %.

Dans ce contexte, la Ville s'était engagée depuis plus de 2 ans dans une démarche d'optimisation de ses recettes d'exploitation (hors fiscalité) assistée d'un cabinet de conseil spécialisé. En collaboration étroite avec les services, cette démarche s'est articulée autour deux axes : la remise à plat de la grille tarifaire des services publics et l'identification des recettes d'exploitation pouvant encore être, réglementairement actionnées.

Malgré des contraintes de plus en plus lourdes, la Ville réussit encore en 2015 à maintenir les taux fiscaux, et ce, depuis plus de 13 ans, pour soutenir le pouvoir d'achat des aixois. Aix-en-Provence est la seule Ville de même strate à ne pas avoir augmenté ses taux sur une aussi longue période.

## **1-Projets d'investissements**

Pour rappel, dans le cadre de la participation de la CPA à l'aménagement des territoires des communes, la Ville d'Aix en Provence a signé avec la CPA un Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement 2014-2018 (CCPD). Sur les 5 années, la participation financière de la CPA s'élève à 68,5 M€ HT. En contre partie, la Ville d'Aix en Provence s'engage à poursuivre dans les années à venir une politique d'investissements structurants.

**Parmi les grands projets d'investissements figurent notamment :**

### **A- Equipements**

#### **a) Universités**

##### **• CPER Médiathèque inter universitaire à Aix-en-Provence**

La Ville continue sa participation au Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 pour le financement de la médiathèque. Le bâtiment de 7 222 m<sup>2</sup> de 1000 places assises s'implantera sur les niveaux 1 et 3 du bâtiment du restaurant universitaire des Fenouillères.

La Ville doit participer dans ce cadre, à hauteur d'un montant total de 3 811 225 € au financement de la construction de la médiathèque universitaire et dont le coût total est estimé à 26 887 815 €. La Ville a déjà participé en 2013 à hauteur de 1 905 612 €.

**Montant 2015 : 1 905 612 €**

##### **• Plan Campus**

En 2015 devrait être assurée la livraison du bâtiment de la Faculté de Lettres, du parking et des amphithéâtres de la faculté de lettres.

**Montant 2015: 1 000 000 €**

#### **b) Bâtiments culturels et autres**

##### **• Aménagement Prêcheurs**

Réhabilitation du collège des prêcheurs dans lequel est prévu d'y installer une antenne universitaire ainsi qu'une crèche.

**Montant 2015 : 300 000 €**

**Prévision financement : 35 % CPA CCPD**

- **Ecole d'Art - Restructuration**

Les bâtiments connaissent de fortes dégradations et s'avèrent incompatibles avec les nouvelles technologies de création (numérique...). Il apparaît nécessaire de procéder à une restructuration complète des locaux. Les travaux consisteront en une reprise des espaces, des accès et des isolations thermiques.

**Montant 2015 : 300 000 €**

**Prévision financement : 50 % CPA CCPD**

- **Réhabilitation site Cité du Livre**

Dans le cadre d'un redimensionnement du forum culturel, la ville d'Aix-en-Provence souhaite réaménager des espaces de la Cité du Livre. Ce projet concerne la bibliothèque Méjanes qui doit bénéficier d'une seconde tranche de travaux de réfection de toitures, la mise en conformité du Centre de Secours et Incendie (site classé en catégorie I des établissements recevant du public) et la modernisation des équipements techniques et de confort de l'amphithéâtre de la Verrière.

**Montant 2015 : 300 000 €**

**Prévision financement : 50 % CPA CCPD**

- **La Molière : Pôle cirque + chapiteau**

La Ville d'Aix en Provence met en place progressivement sur l'emplacement de l'ancien centre aéré de La Molière une école de cirque destinée à l'apprentissage des enfants du Territoire du Pays d'Aix. Des travaux de construction d'équipements neufs et de rénovation sont prévus sur ce site.

**Montant 2015 : 300 000 €**

**Prévision financement : 50 % CPA CCPD**

## **B – Infrastructures**

### **a) Voirie - Éclairage public**

- **Requalification voirie Péri-urbain**

La Ville d'Aix-en-Provence compte environ 495 km de voiries communales. Ce parc nécessite de nombreuses et récurrentes interventions des services de la Ville pour leur

entretien afin d'une part de préserver la sécurité des usagers de la voirie publique, et d'autre part d'assurer la gestion de ce patrimoine routier.

La requalification voirie entraîne une modification de l'espace public (exemple : création voie de bus, suppression ou création de voie, etc).

#### **Plan annuel**

**Montant 2015 : 1 500 000 €**

**Prévision financement : 50 % CPA CCPD**

#### **• Requalification voirie Centre-Ville**

La Ville d'Aix-en-Provence mène depuis quelques années une véritable politique de requalification du centre historique. Dans la poursuite de ces objectifs, des opérations d'aménagement vont être réalisées visant à améliorer le cheminement piéton et à favoriser l'accessibilité des espaces publics du centre-ville. Ces travaux de requalification de voirie s'inscrivent dans le respect du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) par l'application des prescriptions techniques énoncées en termes de choix et de mise en œuvre des matériaux.

#### **Plan annuel**

**Montant 2015 : 1 500 000 €**

**Prévision financement : 50 % CPA CCPD**

#### **• Rénovation éclairage public**

La Ville d'Aix-en-Provence prévoit de « relanterner » et de rénover l'ensemble des 16 000 points lumineux sur l'ensemble des quartiers de la commune.

Cette opération de rénovation de l'éclairage public a pour but de remplacer les lampes au mercure par des lampes au sodium.

Sur ce nombre global, il a été répertorié 5 564 luminaires fonctionnant avec des lampes à vapeur de mercure âgés d'une trentaine d'année au minimum dont les critères de sécurité, de conformité électrique, mécanique et d'éclairage ne sont plus aux normes. De plus la vente de lampes à vapeur de mercure devrait être interdite d'ici 2015 (loi Grenelle de l'environnement).

La réduction des puissances permettra au terme de ce programme de rénovation, une économie d'énergie de l'ordre de 100 000 € par an.

## **Plan annuel**

**Montant 2015 : 1 500 000 €**

**Prévision financement : 40 % CPA CCPD**

### **• Travaux PAVE - Accessibilité**

Les collectivités territoriales doivent produire et financer une programmation de travaux de mise en accessibilité de leurs espaces publics. Dans ce cadre, la ville s'est engagée dans la démarche d'élaboration de son Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics « PAVE ».

Il s'agira d'organiser une campagne de travaux de mise en conformité de cheminements piétons sur les voiries et espaces publics.

**Montant 2015 : 1 000 000 € (TTC)**

**Prévision financement : 50 % CPA CCPD**

### **• Aménagement modes actifs**

C'est l'ensemble des aménagements structurants, soit de requalification de voirie, soit de création dans le cadre du schéma directeur des modes actifs (piétons, site) qui participent à une politique de réduction de consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre : voies cyclables, zones piétonnes, mise en place d'un plan déplacement pour les agents de la Ville correspondant aux objectifs définis par le PDU et dans le cadre du PCET (obligation de la loi Grenelle 2).

**Montant 2015 : 1 000 000 €**

**Prévision financement : 50 % CPA CCPD**

### **• Quartier Saint Eutrope**

Les objectifs d'urbanisme et d'aménagement du quartier Saint Eutrope, visent à créer un espace d'équipement public (mairie annexe, crèche, espace vert, médiathèque) pour améliorer l'accessibilité et la visibilité vers le collège.

Dans le cadre du projet de construction, une annexe de la Bibliothèque Méjanès est prévue sur l'emplacement des bassins de Saint Eutrope.

**Montant 2015 : 466 890 €**

**Prévision financement : 50 % CPA CCPD**

## • **Rempelin**

Les équipements d'infrastructures à créer ou à parachever dans le cadre de l'équipement public du plan d'aménagement d'ensemble du Quartier Rempelin à Luynes, vont dans le sens d'une amélioration sur les aspects suivant :

- les voiries existantes desservant actuellement le lycée international et qui seront à parachever en particulier en traitement de surface, les réseaux étant déjà opérants.
- les voiries et réseaux à créer en application du plan de masse général approuvé dans le PAE et permettant la desserte des différents îlots à bâtir.
- les équipements qualitatifs ou spécifiques ponctuels tels que bassins de rétention, parking, aménagement de carrefour, de rotonde, création de passerelle, etc...

**Montant 2015 : 3 559 680 €**

**Prévision financement : 50 % CPA CCPD**

## b) **Pluvial**

### • **Projet pluvial**

En 2011 la ville d'Aix en Provence a engagé une démarche de Schéma Directeur des Eaux Pluviales afin d'établir une cartographie fiable des infrastructures en assainissement pluvial, de connaître et quantifier les secteurs présentant les insuffisances hydrauliques prépondérantes et enfin de proposer des solutions en matière de collecte, de rétention et de pré-traitement des eaux pluviales en adéquation avec les perspectives de développement urbanistique de la commune.

Aujourd'hui, cette démarche est en phase finale et permet d'aboutir à un plan d'action de résorption des principaux désordres hydrauliques. Il existe un certain nombre de "points noirs" sur la commune pour lequel il sera nécessaire de réaliser des travaux pour assurer la protection des biens et des personnes ou pour permettre une urbanisation future. Ce plan consiste en une liste de travaux chiffrés et hiérarchisés (non finalisée à ce jour). Les montants des travaux sont importants et seront à étaler sur environ 20 ans.

### **Plan annuel**

**Montant 2015 : 1 000 000 €**

**Prévision financement : 50 % CPA CCPD**

## **C- Equipements sportifs**

### **• Maison des Arts Martiaux**

Il s'agit de la création d'un complexe de 1 700 m<sup>2</sup> sur deux niveaux. Le projet dessiné par l'architecte marseillais Christophe GULIZZI, comporte un RDC où seront installés les arts martiaux et un étage pour l'escrime. Les premiers bénéficieront, sur 500 m<sup>2</sup> de dojos séparés par des cloisons mobiles, les seconds de 12 pistes d'escrime homologuées pour la compétition. Cet ensemble comportera également pour les associations sportives une salle de réunion ou de réflexion, un bureau, une salle de gymnastique, des vestiaires...

**Montant 2015 : 1 300 000 €**

**Prévision financement : 45 % CPA CCPD - 10 % CNDS**

## **D - Patrimoine culturel et culturel**

### **• Chapelle de la Visitation**

La chapelle de la Visitation (ou des Dominicaines) relève du couvent des Visitandines, rue Mignet, a été construite par Pierre Pavillon vers 1647. La superbe façade baroque de la chapelle, mise en valeur par un grand escalier et la perspective depuis la rue Constantin, a beaucoup souffert des épreuves du temps.

En 2010, l'étude préalable à sa restauration a été rendue. Ont pu être mis en évidence les désordres et les solutions pour y remédier. Les travaux portent sur la restauration de l'escalier qui a été très perturbé par des mouvements d'eau souterrains et sur la façade principale de la chapelle et partie des façades latérales pour ce qui est nécessaire.

La durée estimée des travaux est de 12 mois.

**Montant 2015 : 450 000 € TTC**

**Financement : Etat-Région – Conseil Général – CPA**

### **• Eglise de la Madeleine**

L'église de la Madeleine, ancienne église du couvent des Frères Prêcheurs d'Aix-en-Provence, située sur la place des Prêcheurs, fait l'objet d'un programme de consolidation commencé en 2009 qui se poursuivra par un programme de restauration de l'immeuble en 2014. Une première phase de travaux de consolidation des contreforts de l'église s'est déroulée au cours de l'année 2008-2009, pour stabiliser la construction par une reprise en sous œuvre des piliers et par la réfection des contreforts dégradés.

La partie supérieure de l'église a été refaite comme une part de la toiture, ce qui a permis la découverte de peintures murales.

Parallèlement aux travaux de consolidation, un vaste chantier de restauration de 150 œuvres d'art a été commencé.

Les phases de travaux suivantes comprendront notamment le traitement en restauration des parties basses de l'église, avec la reprise des maçonneries et restauration des peintures murales, l'étude du nouvel éclairage.

L'extérieur de l'église sur sa façade antérieure et sud seront également traités en restauration et revalorisation.

**Montant 2015 : 500 000 €**

**Financement : 40 % DRAC – 30 % CPA**

#### • **Eglise Saint-jean de Malte**

Les couvents au Moyen âge étaient, du fait de leurs fonctions hospitalières, normalement établis hors les murs. Ainsi l'ordre militaire des Hospitaliers de St Jean de Jérusalem (*qui devint de Malte plus tard*) fonda au XIIe siècle une Commanderie avec sa chapelle, route d'Italie.

Diverses interventions d'entretien ont été effectuées au fil des années. Des parties ont dû être sécurisées et quelques dégradations ont nécessité des travaux. Aujourd'hui le clergé affectataire souhaite pouvoir réinstaller les trois cloches dans leur état initial alors que le beffroi et le clocher posent questions quant aux possibilités réelles de cette installation.

Le premier objectif est d'établir un diagnostic général sous tous aspects dont la structure et l'architecture. Celui-ci, après mise en concurrence, sera confié à une équipe pluridisciplinaire pilotée par un architecte du patrimoine ou de compétence assimilée.

**Montant 2015 : 250 000 €**

**Prévision financement : 50 % CPA**

#### • **Chapelle de la Consolation (dite de l'Hôpital)**

En 2015, les travaux porteront sur la poursuite de la restauration de la façade et l'aménagement du parvis ainsi que sur l'accès au du jardin du cloître et la réfection des grilles.

Afin de pouvoir accueillir des expositions et activités culturelles, des toilettes vont être aménagées dans l'ancienne sacristie.

Mais il reste d'importants travaux intérieurs : réfection et restauration des voûtes, des



chapelles, recherche et restauration des nombreux décors, traitement du mobilier, révision de l'éclairage, etc.

**Montant 2015 : 500 000 €**

**Financement : Conseil Régional - Conseil Général - DRAC**

- **Vieil Aix (Muséographie)**

Travaux en cours d'aménagement du hall d'accueil ( peintures, éclairage, mobilier d'accueil,etc) et installation de tables numériques avec parcours urbains.

La suite des travaux comprendra la réfection de trois salles du premier étage ( peinture, éclairage, etc.) ainsi que la muséographie de ces espaces dans le cadre de la révision du projet Scientifique et Culturel.

D'autres aménagements porteront sur le rez-de-chaussée ; ils relèvent de la muséographie : valorisation du paravent, des spectacles à Aix, histoire de la ville.

**Montant 2015 : 350 000 €**

**Financement : 50 % CPA**

- **Hôtel Châteaurenard**

L'hôtel Châteaurenard, immeuble classé construit au milieu du XVIIe siècle, souvent dénaturé, doit faire l'objet d'une étude d'ensemble, accompagnée d'un bilan sanitaire complet, dans l'idée de retrouver le parti d'origine, de déterminer les règles de restauration dans le cadre d'un projet patrimonial qui place cet édifice au centre de la découverte du patrimoine aixois.

**Montant 2015 : 350 000 €**

**Financement : 25 % Conseil Général – 40 % DRAC – 10 % CPA**

- **Bastide du Jas de Bouffan**

La Bastide du Jas de Bouffan a été construite au XVIIIe siècle. Elle fut la propriété de la famille Cézanne et a inspiré de nombreux tableaux de l'artiste. L'ensemble (bastide, parc, bassin, orangerie, etc) est classé au titre des Monuments Historiques. Dans le cadre de l'opération Marseille-Provence 2013, il a été décidé d'y aménager un accueil et une billetterie. Un diagnostic préalable a été donc établi par un architecte du patrimoine afin de faire une estimation des travaux, une étude nous a été transmise, celle-ci a mis en évidence la nécessité de conduire des travaux au niveau de la toiture, des fenêtres, de créer un nouvel accès et une banque d'accueil.

**Montant 2015 : 150 000 €**

**Prévision financement : 46,5 % CPA CCPD – 4 % DRAC – 3 % CONSEIL REGIONAL**

- **Ancien Archevêché, musée Arts Lyriques (Musée des Tapisseries)**

La ville possède des collections importantes issues du Festival International d'Art Lyrique (FIAL) : costumes, décors, archives, vidéos, etc... L'objectif est de créer un lieu dédié aux arts lyriques : "Maison de l'Opéra" qui présentera et gèrera ces collections dans le cadre d'expositions temporaires, et assurera durant toute l'année, en liaison avec le FIAL des animations, autour de l'opéra, un centre de documentation complètera l'ensemble.

Le lieu choisi à cet effet est l'ancien archevêché, actuel Musée des Tapisseries qui va totalement se transformer, et participera à l'amélioration FIAL pour les années à venir.

**Montant 2015 : 450 000 €**

**Prévision financement : 50 % CPA CCPD**

- **Grand Saint-jean**

Le domaine du Grand Saint-Jean est propriété de la Ville d'Aix-en-Provence. Il se trouve à environ une douzaine de kilomètres au nord-ouest de l'agglomération sur le plateau de Puyricard, chemin de la Tubasse. Il s'agit d'une propriété agricole de 240 hectares limités au nord par le canal du Verdon et à l'ouest par la route départementale 543 vers Rognes. Le domaine appartient à la Ville d'Aix-en-Provence.

Plusieurs activités y sont déployées. Le Grand St Jean accueille depuis 2001 le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix (CPIE). Le Festival International d'Art Lyrique investit les lieux chaque été pour une programmation de spectacles. Le lieu a subi des transformations, pas toujours bien maîtrisées, au fil des années.

Le projet a pour finalité d'établir un état des lieux de l'ensemble des bâtiments et du parc afin de contribuer à la définition d'une stratégie de valorisation, de conservation et d'assurer la réhabilitation de l'ensemble.

**Montant 2015 : 200 000 € (TTC)**

**Prévision financement : 50 % CPA CCPD**

## **2. Les actions menées en 2014**

### **A - Culture**

La Ville a démarré les travaux d'amélioration de l'Ecole Supérieure d'Art Félix Ciccolini et a validé le programme pluriannuel définissant les travaux d'adaptation aux nouvelles contraintes pédagogiques et techniques.

Elle continuera son soutien aux partenaires associatifs qui rénovent et développent leurs équipements tels que la Fondation Vasarely, le Pôle Cirque de la Molière, l'amphithéâtre de la Verrière.

L'année 2014 a vu le fonctionnement de nouveaux équipements tels que le Conservatoire de Musique et de Danse Darius Milhaud et la nouvelle Bibliothèque Li Campanetto aux Milles.

**En 2015** : Il est prévu une requalification de l'aménagement du Forum Culturel (circulation intérieure et signalétique).

Au titre des grands événements structurant le territoire et contribuant à son attractivité ainsi qu'à son rayonnement, on peut noter trois manifestations à venir :

– L'anniversaire des 20 ans du Théâtre Nô: à l'occasion de la délocalisation du théâtre au parc St Mitre, la Ville accueillera une délégation japonaise accompagnant la famille CANO et une saison culturelle en l'honneur de la coopération Aix/Kumamoto irriguera toute l'année 2015 ;

– Le Festival du Livre des Ecrivains du sud : Aix-en-Provence est une Ville littéraire grâce, notamment, à la directrice artistique de l'association Les Ecrivains du Sud, prix Goncourt. Celle-ci a proposé l'organisation d'un Festival du Livre les 13, 14 et 15 Mars 2015 au cours duquel sont attendus une centaines d'auteurs, écrivains romanciers et essayistes ;

– La Biennale des arts numériques : En 2013, Marseille Provence, Capitale Européenne de la Culture a permis de faire connaître les acteurs culturels travaillant dans le domaine des arts numériques. Le récent label « French Tech » obtenu par la Ville en lien avec le projet de développement sur le quartier de la Constance d'un pôle numérique et « The Camp », lieu de connexions ciblées sur l'innovation et la Ville intelligente font d'Aix-en-Provence un territoire d'excellence pour l'émergence et la reconnaissance des arts numériques.

## **B - Education**

### 1 - Entretien des établissements scolaire (budget indirect)

Les travaux de réhabilitation des établissements scolaires se poursuivent au travers de trois grandes actions :

- étanchéité et isolation des toitures
- remplacement des huisseries par des équipements plus isolants (phoniques et thermiques), conformément à une démarche de développement durable
- réfections internes des équipements (sols, peintures, faux-plafonds, réseaux électriques et systèmes d'informations)

2 - L'aide à la dotation de fournitures aux écoles se prolonge au travers de l'allocation des moyens alloués à chaque école pour les temps scolaires et périscolaires.

Les besoins en terme d'hygiène et de maintien en état des établissements scolaires demandent une augmentation de dotation pour le lavage des mains et l'entretien des locaux (accrus avec les rythmes scolaires).

Concernant l'équipement des écoles en mobilier, les moyens aujourd'hui utiles pour leur maintien en état, leur renouvellement et dans un souci de bonne gestion, la Ville organisera ces achats en appel d'offre ouvert à partir de 2015.

### 3 - Plan numérique

La ville, au travers de sa démarche numérique globale, vise particulièrement les établissements scolaires par un effort sur :

- la mise en réseau de l'ensemble des établissements scolaires
- la rénovation des dotations en matériel :
  - soit rénovation des salles informatiques (dans les établissements où cet équipement perdure)
  - soit dotation de classes mobiles
- soit par la connexion en fond de classe de 4 postes (4 ou 5) reliés à internet et au système
- doublement des tableaux interactifs en élémentaire de 35 à 70
- installation de tableaux interactifs en maternelle

Les équipements les mieux adaptés sont sélectionnés en fonction de l'avis des inspecteurs, des directeurs, et de la direction des services d'information.

### 4 - La mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires

Cette réforme imposée à la ville occasionne des frais directs sur les budgets de l'éducation :

- nouvelles subventions à la Caisse des Ecoles
- subventions dans le cadre de la "Réussite Educative" et des dotations en matériel d'animation
- réorientation des subventions de l'accompagnement scolaire

Mais aussi des coûts indirects :

- coût des partenaires avec les ALSH, centres sociaux et diverses associations sportives ou autres (direction de la jeunesse, direction des sports).
- recrutement d'animateurs (direction des ressources humaines)

Il est à noter le redéploiement en interne de 4 postes de coordonnateurs et aussi un accroissement prévisible en terme de fournitures administratives sur les plateaux éducation et jeunesse.

#### 5 - Restauration scolaire

La ville maintient en plus des repas festifs ses actions d'animations dans le cadre de la nutrition des enfants.

Aix-en-Provence est labellisée "ville active PNNS", elle organise régulièrement des semaines à thèmes, en y associant des actions éco-citoyennes en relation avec Unis cité et l'agenda européen:

- Mouv'eat
- Fresh Attitude
- 5 fruits et légumes par jour
- Manger bouger

La ville fait un effort pour rétablir dans les restaurants scolaires cette année le service de potages et de soupes mais aussi de desserts glacés lactés, les deux sont très demandés et attendus par les enfants.

### **C - Relations internationales**

Trois fonctions principales sont définies à ce secteur d'activités et permettent la mise en œuvre d'actions concrètes :

#### 1 - Attractivité du territoire

- Politique de développement touristique
- Opérations de promotion touristique croisée avec les territoires partenaires
- Politique de marketing territorial

## 2 - Ouverture du territoire vers l'extérieur

- Accompagnement des entreprises locales pour leur développement économique international
- Appel à projet à destination des acteurs associatifs : 13 projets soutenus sur les trois dernières années pour un montant de 45 000 euros
- Bourses en faveur de la mobilité des étudiants : 74 bourses attribuées sur les quatre dernières années avec un montant total de 44 410 euros soit une bourse moyenne de 600 euros
- Ateliers d'échanges culturels animés par des étudiants internationaux au sein des centres sociaux
- Pilotage de projets avec les villes partenaires en mobilisant les agents de la Ville

## 3 - Animation du territoire

- Pilotage d'animations et d'évènements locaux : Fête de l'Europe,
- Mise en réseau et benchmarking avec les partenaires internationaux sur des thèmes d'expertise municipale,
- Déplacement et célébration des 20 ans du Théâtre Nô sur Aix en Provence
- Accueil de délégations étrangères dans le cadre des 15 partenariats officiels de la Ville d'Aix en Provence
- Plateforme collaborative internationale et Newsletter

### Pour rappel : données Tourisme

Un secteur économique capital :

- 1er pôle de recrutement sur le marché du travail régional
- 6 % des emplois de la Commune
- Environ 1 million de nuitées hôtelières
- Environ 1 000 000 euros de taxe de séjour

## **D- Sports**

### Equipements sportifs :

Les premiers arbitrages du PPI 2015/2016, laissent envisager la possibilité de la création d'un terrain synthétique (Reynier ou Luynes) ainsi que la fin du chantier de construction des locaux au stade Carcassonne qui finalisera la 1ère tranche du projet de délocalisation des structures sportives qui occupaient des locaux à l'espace Forbin.

En 2015, la Direction des sports procédera à la réfection des 2 courts extérieurs de tennis situés au stade Carcassonne.

Début février 2015, la Direction des Sports réceptionnera sur le complexe sportif du Val de l'Arc la « Maison des Sports de Combat » dans laquelle ont été prévus 3 dojos, une salle d'armes, un espace musculation, un espace réunion et des locaux pour les clubs référents sur cet équipement. Un arbitrage sera effectué en début d'année pour l'attribution des futurs créneaux d'utilisation.

Sur ce complexe sportif du Val de l'Arc, compte tenu de son extension et de sollicitations croissantes d'utilisation, il conviendrait d'envisager la création d'un 2<sup>ème</sup> logement de gardien (2<sup>ème</sup> étage de la ferme Koenig) et ce, afin d'absorber les contraintes d'amplitudes d'ouverture sur ce site et de le sécuriser.

Pour le fonctionnement des équipements sportifs, un effort particulier sera également apporté en 2015 sur l'entretien de nos infrastructures sportives couvertes et découvertes de façon à permettre aux utilisateurs de plus en plus nombreux de pratiquer dans de bonnes conditions sécuritaires mais également d'hygiène. Faute du personnel suffisant, et pour maintenir notre niveau de prestation au public, nous allons devoir envisager l'externalisation de certaines missions d'entretien de nos équipements sportifs notamment celle de nos micro-sites et plateaux scolaires voir celle du terrain d'honneur du stade Maurice David.

Par ailleurs, les efforts entrepris depuis quelques années en terme de remise à niveau de nos locaux se poursuivent. Tous les sols sportifs de nos équipements couverts ont été refaits à neuf (à l'exception des gymnases du Val St André et de Roumanille), les vestiaires des gymnases sont rénovés et remis en peinture, soit en régie, soit par le biais des chantiers d'insertion.

D'énormes efforts sont faits sur les terrains de grands jeux engazonnés pour les maintenir à niveau tout au long de l'année. Un suivi permanent est assuré pour maintenir ces installations en état.

#### Travaux de proximité :

Les financements obtenus du Département pour les travaux de proximité permettront en 2015 l'aménagement d'une tribune et la réfection de l'éclairage de la halle du complexe sportif Carcassonne ainsi que l'aménagement d'un terrain de grand jeu en stabilisé au stade Fernand Bouteille à Puyricard.

### Grands projets :

La CPA et la ville travaillent sur le projet de Palais des sports au domaine des 3 Pigeons, la Ville étant associée à cette réflexion pour l'élaboration du programme de ce grand équipement de 6 000 places et de sa salle annexe de 1000 places.

2015 verra également le début de la mise en œuvre de la 2ème phase de la rénovation du stade Maurice David avec probablement, le déplacement et la réfection complète de la pelouse du terrain d'honneur (drainage), le réajustement des problèmes rencontrés lors de la phase 1, l'élaboration du programme pour le bâtiment en dur qui devra accueillir les locaux de vie et techniques du club.

### Matériel sportif :

Engagée dans un processus de sécurisation de nos équipements sportifs, la ville poursuit la remise à niveau de ses équipements sportifs, du matériel pédagogique mis à disposition des clubs et de l'entretien de ces différents sites.

Par ailleurs, le renouvellement des matériels sportifs implique la nécessité chaque année de remettre un certain nombre de matériel sportif aux normes (praticables de gymnastique, poteaux badminton, basket, buts...).

### Subventions :

En ce qui concerne le niveau des subventions, une baisse de 10 à 15 % sera impactée aux clubs sportifs après étude au cas par cas de chacun d'entre eux. Cette baisse sera appliquée pour le versement de l'acompte de la saison sportive 2015/2016. Un certain nombre de critères seront pris en compte pour cet arbitrage notamment celui de l'importance de la part des financements publics (notamment de la CPA ) dans les budgets globaux de ces clubs et des subventions indirectes apportées (locaux, créneaux, personnel...).

Afin de ne pas mettre les clubs en difficulté, la ville versera dans le cadre du solde de la saison sportive l'intégralité des montants sur lesquels elle s'était engagée pour la saison sportive en cours.

### Manifestations :

Résolument positionnée sur une politique événementielle, la Direction des Sports continue de promouvoir l'image de la ville grâce à une politique événementielle dynamique, de qualité.

Soutien maintenu à certaines manifestations de prestige (Ironman du Pays d'Aix, Open de



tennis du Pays d'Aix à travers l'achat de prestation de service), et quelques autres manifestations nationales ou internationales récurrentes.

Par ailleurs, comme chaque année, sera organisée en décembre 2015 la soirée des trophées qui met en valeur sportifs, bénévoles, dirigeants, manifestations qui auront marqués l'année 2015.

#### Actions et dispositifs :

Un certain nombre d'actions contractualisées (Pass'sport) vont, dans un souci de maîtrise budgétaire, être plafonnées en terme d'accueil d'effectifs et de disciplines proposées.

Pour faire face aux baisses budgétaires, la Direction des Sports va être obligée de revoir sa participation à certaines actions d'animation, notamment le Pass'sport Club avec une augmentation de l'adhésion au dispositif pour les usagers et la suppression de l'aide allouée aux stages sportifs organisés par les clubs sportifs aixois.

Maintien du dispositif estival Aix Box qui chaque année rassemble quelques 960 enfants de 6 à 17 ans.

## **E - Petite enfance**

La politique Petite Enfance 2015 s'inscrit dans la continuité des actions menées les années précédentes : poursuite de l'optimisation de l'offre de garde proposée aux familles et maîtrise des dépenses publiques tout en intégrant les nouvelles modalités définies par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du Rhône.

### 1/ En fonctionnement

#### a) Les crèches municipales :

Depuis le 1er janvier 2009, la gestion des crèches et des autres structures municipales « petite enfance » est confiée à la société « Les Petits Chaperons Rouges ».

Ce contrat de délégation de service public arrivant à échéance le 30 juin 2015, la procédure de renouvellement est actuellement en cours afin d'assurer la continuité du service public.

#### b) Les crèches associatives et parentale et autres structures :

Dans le cadre de sa politique Petite Enfance, la Ville d'Aix-en-Provence poursuit depuis plusieurs années son effort financier en faveur du développement et de la diversification des modes de garde des jeunes enfants en soutenant les structures existantes.

#### c) Le Relais d'Assistantes Maternelles :

Le RAM a une mission d'information auprès des parents afin de promouvoir l'accueil individuel des tout-petits, des assistantes maternelles agréées et des futures assistantes

maternelles.

Le projet d'extension du RAM actuellement en cours avec la CAF et le Conseil Général doit permettre le recrutement d'une animatrice supplémentaire pour proposer :

- aux familles des temps d'accueil et d'information plus important
- aux assistantes maternelles des rencontres et des activités, avec et sans les enfants dont elles ont la garde, plus régulières

## 2/ En investissement

### a) Les crèches municipales :

En sa qualité de propriétaire, la Ville assure l'entretien des bâtiments et locaux communaux, parfois anciens, accueillant de jeunes enfants. Pour maintenir et améliorer le confort au sein des crèches municipales, une enveloppe de 400 000 € a été consacrée en 2014 à leur entretien.

### b) Les autres structures petite enfance associatives :

Parallèlement, des dotations sont également attribuées aux crèches associatives et autres structures petite enfance pour la mise en conformité de leurs installations avec les recommandations des services sanitaires et de la PMI, mais aussi pour l'amélioration des équipements intérieurs et extérieurs ainsi que le renouvellement du mobilier et des jeux.

## **F- Jeunesse**

La Direction Jeunesse et Vie Étudiante développe des actions autour de quatre axes principaux :

**1** - Coordination et soutien aux structures destinées à l'accueil des enfants sur le territoire communal durant les périodes hors scolaires (+ de 1 400 places d'accueil en centres aérés),

**2** - Soutien aux équipements structurant jeunesse (MJC et Auberge de Jeunesse), aux associations porteuses de projets destinés aux jeunes dans un cadre éducatif, mise en place d'actions d'animation en direction des jeunes (Conseil Municipal Adolescents, Aix Box etc.), aide aux loisirs et vacances en partenariat avec les équipements de proximité,

**3** - Gestion de l'Espace Jeunesse de la Ville, permettant la pratique d'activités, l'expression artistique et culturelle, la diffusion culturelle et le développement de projets :

▶ Gestion du Bureau Information Jeunesse, information, orientation avec accès Internet pour les jeunes,

▶ Fréquentation globale de l'Espace : 18 000 personnes/an.

**4** - Soutien à la vie étudiante.

## 1/ En fonctionnement

2015 devrait se caractériser par le maintien de l'aide financière accordée aux associations afin d'améliorer la diversité, la qualité, et la sécurité de l'offre de services en direction des familles, des enfants et des jeunes Aixois, dans un cadre budgétaire contraint.

Par ailleurs, l'intégration par la Ville des nouveaux rythmes scolaires va engendrer des évolutions dans les relations avec les gestionnaires de structures d'accueil et des coûts de fonctionnement plus élevés que ceux constatés au cours de l'exercice 2014.

### a) Coordination et soutien des structures destinées à l'accueil des enfants et des jeunes en dehors du temps scolaire (ALSH et Accueils Jeunes) :

- L'accueil des enfants sur les périodes hors temps scolaire pour les enfants à partir de 3 ans et les jeunes est particulièrement ciblé. L'action de la Ville se poursuivra en 2015 sur la qualité de ces accueils et sur la prise en compte des spécificités de chaque quartier.
- Un nouveau mode de fonctionnement des ALSH pour les mercredis a été initié en septembre 2014 et continuera sur l'année 2015 (acheminement des enfants de l'école vers le centre aéré de proximité - développement de la prestation de la Restauration Municipale...).
- Poursuite du lien entre la Ville et les responsables des ALSH présents sur le territoire afin de renforcer la lisibilité de l'action de la ville dans ce secteur, d'élaborer des diagnostics permettant de suivre en temps réel les caractéristiques de l'offre et de la demande d'accueil.
- Contrat Enfance Jeunesse : ce contrat permettant un cofinancement important de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône sur les actions de la délégation Jeunesse, est arrivé à échéance fin 2013. Le nouveau contrat porte sur les années 2014/2015/2016.

### b) Soutien aux associations et structures porteuses de projets éducatifs, culturels, ou artistiques à destination des enfants et des jeunes :

- Soutien aux associations dont les projets s'adressent aux jeunes, (MJC Prévert, Auberge de Jeunesse, Point Accueil Écoute Jeunes).
- Reconstitution du dispositif estival AixBox en collaboration avec la Direction des Sports et une mise en concurrence afin de désigner le lieu où se déroulera la majorité des activités. AixBox permet d'accueillir près de 1000 enfants sur des périodes de 5 jours durant l'été 2015.
- Poursuite du développement d'aide aux loisirs et aux vacances en partenariat avec les associations et équipements de proximité (sorties à la journée, week-ends familles, semaines pour les enfants et les familles...)

c) Espace Jeunesse de la Ville : structure municipale permettant d'offrir des espaces d'information, de pratiques d'activités, d'expression artistique et culturelle aux jeunes :

- Élargissement et diversifications de la programmation annuelle des événements et des animations en direction des enfants et des jeunes sur le site (Journée de l'Europe, Journée de l'Enfant...).
- Bureau d'Information Jeunesse : Poursuite de l'action d'informations par le développement des outils pédagogiques (Point Cyb - Pass Avenir), d'animations thématiques : ateliers de prévention routière, ateliers santé, forums emploi, etc..

d) Soutien à la vie étudiante :

- Poursuite de l'aide à des projets associatifs étudiants,
- Alimentation et suivi du site internet « Aix-Etudiant » qui a été traduit en anglais en 2014,
- Développement de services (Jobs, logements,... ),
- Soutien à des actions d'information, de prévention, etc ...,
- Accueil réservé aux nouveaux étudiants (visite de la ville...).

2/ En investissement

- Espace Jeunesse : poursuite de la restructuration et aménagement progressif du 2ème étage selon transfert de la Cie J. Baiz au studio Forbin,
- Achat de matériel vidéo, photo et son qui sera mis à disposition des associations étudiantes.

## **G - Troisième âge**

La politique de la Ville d'Aix-en-Provence en direction des personnes du 3<sup>ème</sup> âge s'organise autour des différentes manifestations et sorties qui se déroulent au cours de l'année :

- L'organisation de sorties et visites à la journée permettant à nos seniors de découvrir ou redécouvrir notre région,
- La distribution des colis de Noël dans chaque mairie de quartier,
- Le repas festif en fin d'année pour l'ensemble des seniors de la Ville,
- L'ouverture sur les mois de juillet et août d'un lieu où, 2 à 3 fois par semaine, nos anciens peuvent se retrouver et échanger autour d'un goûter et d'une animation musicale. Cette action, menée parallèlement à la mise en place du plan canicule, permet de lutter contre l'isolement et de compenser la fermeture des clubs seniors pendant la période estivale,
- La participation à la fête du Grand Saint Jean organisée par le CCAS de la Ville qui réunit chaque année quelques 1000 personnes.

Le service assure également l'étude des dossiers de demandes de subventions annuelles émanant des clubs de la Ville. Les montants de subventions versés aux différents clubs seront reconduits dans un souci de maîtrise de la dépense publique.

Pour 2015, la Ville se propose de poursuivre les dispositifs existants et la sécurisation des systèmes d'inscription.

## **H - Logements social**

La Ville d'Aix-en-Provence facilite l'accès au logement social par un accueil du public, l'orientation vers les bailleurs sociaux et un accompagnement à la constitution de dossier. S'agissant des logements appartenant au contingent réservataire Mairie, la Ville propose les candidatures potentielles aux commissions d'attribution.

En effet, la ville n'est propriétaire d'aucun logement en secteur social mais bénéficie de logements mis à disposition par convention en contrepartie de la garantie d'emprunt à construction accordée aux bailleurs sociaux.

## **I - Hygiène et santé**

Mise en œuvre par la Direction Santé Publique, la Politique de la Ville en matière de promotion, de protection de la santé et de salubrité à destination de la population aixoise se poursuivra, en 2015, au travers des actions conduites par les agents des services « Santé de la Population », « Santé Environnementale » et ceux de la mission « Développement des Actions de Santé Publique ».

### **1/ En fonctionnement**

- Poursuite des activités de vaccinations, notamment celles relatives aux voyages (centre agréé de vaccination anti-amarile par l'Agence Régionale de Santé PACA le 17 janvier 2014 ). L'accent sera mis cette année sur les informations relatives aux injections de rappel chez les plus jeunes enfants (anniversaire de un an) et sur les personnes qui sont venues se faire vacciner dans le centre, notamment contre l'hépatite A.
- Mise en place d'une consultation du voyageur destinée plus particulièrement aux personnes préparant un voyage complexe du fait de sa durée et/ou de ses destinations :
  - information sur les vaccinations obligatoires et recommandées,
  - information sur la médecine du voyage et notamment la prévention des principales endémies dont le paludisme.
- Poursuite de la mission d'acquisition et de constitution des trousseaux de premiers secours à destination des établissements scolaires de la Ville (maternelle et primaire) pour la prise en charge, au quotidien, des blessures des élèves.

- Poursuite du travail initié avec la Direction Environnement et Risques Majeurs, qui a déployé des trousseaux d'urgence « Risques majeurs » dans ces mêmes écoles, afin d'assurer la rotation des produits de ces trousseaux d'urgence « Risques majeurs » avec les produits mis à disposition des écoles par la Direction Santé Publique.
- Poursuite des activités de délivrance de certificats d'aptitude à la pratique sportive avec notamment l'arrivée d'un nouveau médecin vacataire diplômé « Médecine du Sport ».
- Poursuite des actions en lien avec les missions « Santé environnementale » : « Lutte contre l'habitat indigne », « Hygiène alimentaire », « Bruit », « Désinsectisation/Dératisation/Désinfection et autres risques sanitaires » et « Eau ». Une incertitude perdure quant au pilotage direct des missions « Eaux » (suivi des prélèvements d'eau de consommation du réseau public et des réseaux privés ; suivi des prélèvements d'eau sur les spa et piscines collectives publiques et privées) en fonction de directives attendues de l'Agence Régionale de Santé Paca. Poursuite des campagnes de mesures de bruit de certains secteurs de la Ville dans le cadre de la mission « Bruit » pilotée par le DGS.
- Poursuite du travail en partenariat avec les directions et services de la ville travaillant dans des domaines complémentaires de ceux portés par la Direction Santé Publique (Police Administrative, Direction de l'Urbanisme, Police municipale, Gestion Espace Public, Coordination Centre Ville et Commerce, Médecine de prévention ...) afin d'améliorer la qualité et l'efficacité des actions conduites en faveur de nos concitoyens.
- Poursuite de la conduite d'action commune avec certains services de l'Etat, comme par exemple la direction départementale de la Protection de la Population (ex services Vétérinaires), la Police Nationale, la DDTM, l'ARS Paca. Cette synergie outre le fait qu'elle améliore l'efficacité en terme de protection sanitaire, notamment en harmonisant nos pratiques, permet également d'étendre l'impact du service sur des secteurs jusqu'alors peu contrôlés.
- En 2015, le développement des actions de santé publique passe par la présentation du Plan Local de Santé Publique et la mise en œuvre des fiches actions retenues. Un des objectifs retenus pour 2015 est celui de concentrer les aides de la direction sur quelques partenaires institutionnels ou associatifs afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés.
- Par ailleurs, dans le cadre de la promotion de la santé publique, la direction poursuivra et développera ses interventions soit directement, soit en lien avec les autres services communaux ou avec les partenaires extérieurs. Enfin, dans le cadre de la politique de la Ville, la direction poursuivra son appui et apportera son expertise au travers de l'Atelier Santé-Ville.

## 2/ En investissement

- Poursuite de l'équipement ou du renouvellement du matériel de dépistage utilisé au centre médico-scolaire (dont une partie du financement au titre de la ville est rattaché administrativement au budget de la Direction Santé Publique).

## **J - Propreté**

Suite à des efforts déjà entrepris les années précédentes par le recrutement d'agents supplémentaires et par l'acquisition d'outils mécanisés et adaptés à cette activité, il est à noter que cette volonté a été accentuée en 2014 et sera maintenue en 2015.

Par ailleurs des efforts pour l'année 2015 doivent être réalisés également pour les outils et les équipements manuels des agents du service du Nettoyement. En effet les chariots de propreté doivent être adaptés aux conditions particulières de notre ville mais également au niveau des prestations exigées et fournis. Il convient de trouver un équipement en totale adéquation avec le besoin exprimé par les agents et la nécessité d'une ergonomie sans reproche.

Outre la rationalisation des marchés d'enlèvement des tags et des graffitis car malgré tout on enlève toujours plus de tags et d'affiches, il convient par ailleurs d'avoir une acuité toute particulière sur les prestations d'hydrodépilage. En effet le succès jamais démenti de notre ville de part la présence grandissante de touristes mais aussi la réalisation et la réhabilitation d'un certain nombre de lieux emblématiques de la ville font que des efforts doivent être menés et pérenniser pour lutter contre les incrustations faites au sol.

## **K – Garage**

L'heure est aux économies d'énergie, à l'allègement des nuisances et à l'emploi d'énergies moins polluantes. Outre la création de la station Gaz Naturel de Ville et l'acquisition de véhicules roulants avec cette énergie, le Garage Municipal a lancé une consultation permettant de s'équiper de 2 roues électriques (vélos à assistance électrique et scooters électriques). Ces équipements destinés à être affectés au personnel municipal permettra de respecter un cadre contraignant tant d'un point de vue environnemental, réglementaire, que financier.

Dans le même temps, si des acquisitions nouvelles de véhicules légers et/ou utilitaires au Gaz Naturel de Ville ont été réalisées, le Garage Municipal a acheté à titre expérimental, 2 véhicules électriques avec une station de recharge. A l'issue de ce test grandeur nature, il sera décidé ou pas de l'acquisition d'un nombre plus significatif de véhicules électriques. L'échéance fixée à 2016 est aussi l'année où la station GNV aura alors atteint le maximum de sa capacité d'accueil soit 160 véhicules.

## **L- Aménagement urbain**

L'implication de la Ville se situe tout d'abord dans l'aménagement des espaces situés entre la gare SNCF et la Pauliane dans le cadre de l'opération appelée Campus-Mirabeau.

Cette opération se fait en partenariat avec le Rectorat et l'Université mais aussi RFF à la fois en tant que propriétaire foncier et en tant qu'acteur du transport et bien entendu aussi la CPA co-financeur des projets universitaires et autorité organisatrice de transports qui implantera une liaison Bus à Haut Niveau de Service à travers tous ces quartiers, réalise le Parc-Relais Krypton etc...

L'année 2015 verra aussi la préparation et un début de réalisation de l'aménagement des terrains de la Constance, aménagement destiné à recevoir un nombre conséquent d'emplois et de logements dans le cadre d'un aménagement exemplaire au plan environnemental permettant en particulier de tester des procédés dit de « Ville Intelligente ».



### **3. La présentation synthétique du budget 2015**

#### **A/ Les grandes lignes du Budget Primitif 2015**

##### **1-En fonctionnement**

L'exercice 2015 se caractérise par :

- une évolution des recettes de -0,52 %
- une évolution des dépenses de 1,33 %

L'évolution des recettes est marquée principalement par :

- la baisse des dotations de l'Etat de plus de -3,3 M€, la poursuite de la péréquation et à la sortie définitive à l'éligibilité à la DSU
- l'achèvement de la redevance de la SACOGIVA : -2 M€

Les dépenses quant à elles sont très contenues. Les dépenses de personnel n'évoluent que de 1,47 %

##### **a) Les recettes de fonctionnement**

Elles sont évaluées à environ **188 282 000 € hors cessions d'actifs**

###### **► Fiscalité**

		BP 2014	BP 2015	Evolution en %
<b>Fiscalité</b>	Impôts ménages	72 700 000	74 600 000	2,61 %
	Reversements fiscalité CPA	47 010 764	48 154 043	+2,43 %
	<b>Total</b>	<b>119 710 764</b>	<b>122 754 043</b>	<b>2,54 %</b>

L'évolution du produit des impôts ménages est effectuée sur la base d'un coefficient de revalorisation des bases annoncé à 0,9 % dans le PLF 2015.

Les reversements de fiscalité ont fait entre 2014 et 2015 l'objet d'une régularisation par rapport à la 2ème part de la DSC.

###### **► Dotations et compensations**

		BP 2014	BP 2015	Evolution en %
<b>Dotations et compensations</b>	DGF et DSU	23 234 572	19 925 095	-14,24 %
	Autres dotations	512 160	406 504	-20,63 %
	Compensations fiscales	3 023 118	2 813 118	-6,95 %
	<b>Total</b>	<b>26 769 850</b>	<b>23 144 717</b>	<b>-13,54 %</b>

Comme annoncé précédemment, les dotations et compensations sont fortement affectées par la baisse des dotations de l'Etat.

► **Impôts indirects et taxes**

		BP 2014	BP 2015	Evolution en %
<b>Impôts indirects et taxes</b>	Taxe additionnelle aux droits de mutation	7 700 000	8 300 000	7,79 %
	Produits de jeux	6 700 000	6 300 000	-5,97 %
	Taxe électrique	3 400 000	3 730 000	9,71 %
	Autres taxes	1 960 000	1 820 000	-7,14 %
	<b>Total</b>	<b>19 860 000</b>	<b>20 150 000</b>	<b>1,46 %</b>

Compte tenu des montants encaissés sur 2014, la taxe additionnelle aux droits de mutation reste à des niveaux élevés.

► **Autres produits d'exploitation**

		BP 2014	BP 2015	Evolution en %
<b>Autres produits</b>	Redevance occupation du domaine public	2 500 000	2 900 000	16 % (7 % par rapport à l'exécution 2014 anticipée)
	Autres produits d'exploitation	5 481 185	5 500 000	0,34 %
	Redevance SACOGIVA	3 000 000	1 000 000	-66,67 %
	Stationnement	3 500 000	3 800 000	8,57 %
	Revenu des immeubles	715 000	770 000	7,69 %
	Remboursement EPCC	956 000	660 000	-30,96 %
	Remboursements budgets annexes	2 350 000	2 540 000	8,08 %
	<b>Total</b>	<b>18 502 185</b>	<b>17 170 000</b>	<b>-7,20 %</b>

La diminution de l'ordre de -7 % est liée principalement au solde de la redevance de la SACOGIVA ainsi qu'à la diminution des remboursements de l'EPCC, le personnel titulaire étant désormais pris en charge directement par le budget de celui-ci.

### ► Participations

		BP 2014	BP 2015	Evolution en %
<u>Participations</u>		4 427 296	5 063 150	14,36 %

Ce poste inclut notamment le contrat enfance et jeunesse.

### b) Les dépenses de fonctionnement

Elles sont évaluées à environ 189 000 000 €.

### ► Personnel

	BP 2014	BP 2015	Evolution en %
<u>Personnel</u>	94 330 699	95 713 371	1,47 %

La masse salariale est essentiellement impactée par les mesures suivantes :

- GVT 1 % : 950 947 €
- Revalorisation des catégories C et début des catégories B : 726 000 €
- Revalorisations du SMIC : 100 000 €
- prise en charge d'une partie surcoûts de l'aménagement des rythmes scolaires.

La Ville limite au maximum les recrutements externes et revoit particulièrement à la baisse les heures supplémentaires.

### ► Les subventions et participations

		BP 2014	BP 2015	Evolution en %
<u>Subventions et participations</u>	Subventions	20 632 432	21 102 780	2,28 %
	Ecoles privées	1 224 000	1 286 853	5,14 %
	SDIS	11 040 600	11 106 963	0,60 %
	EPCC	2 450 000	2 600 000	6,12 %
	<u>Total</u>	35 347 032	36 096 596	2,12 %

Ce poste inclut le coût de la réforme des rythmes scolaires.

► **Frais financiers**

		BP 2014	BP 2015	Evolution en %
Frais financiers	Total	3 870 000	4 538 000	17,26 %

► Dépenses courantes

		BP 2014	BP 2015	Evolution en %
Dépenses courantes	Fonctionnement des services hors fluides	22 130 267	19 968 953	- 9,77 %
	Fluides	6 840 661	6 801 000	-0,58 %
	Crèches et contrat Enfance	5 813 719	5 381 000	-7,44 %
	FPIC	1 088 000	1 680 000	54,41 %
	Ecritures croisées budgets annexes	2 550 000	2 620 000	2,75 %
	Reversements de recettes (MAQ, Office du tourisme, stationnement voirie)	4 170 000	4 086 000	-2,01 %
	Total	42 795 181	42 036 953	-4,83 %

Pour les fluides l'année 2014 avait été impactée par des rattrapages, suite à des régularisations de 2013.

La montée en puissance du Fonds de Péréquation des Recettes Communales et Intercommunales (FPIC) se confirme, comme prévu.

Le poste crèches a fait l'objet d'un réajustement de la participation de la Ville avec un remboursement du délégataire de 400 000 €.

**2) En investissement**

L'adaptation du niveau de dépenses d'équipement à la baisse des ressources liés notamment à une inflexion de l'autofinancement et des recettes de cessions redevues à des niveaux courants, conduit la Ville à réduire ces dépenses d'équipements de l'ordre de 14 %.

Les dépenses d'investissement sont évaluées à 54,5 M€ (63,2M€ en 2014), dont environs 38 M€ de dépenses d'équipements pluriannuelles.

### **a) Les recettes réelles d'investissement**

Le virement prévisionnel de la section de fonctionnement à l'investissement est prévu à hauteur de 3 M€, en baisse de 4 M€ par rapport à 2014.

Complémentairement à l'autofinancement, les principales ressources de la section d'investissement sont les suivantes :

	BP 2014	BP 2015	Evolution en %
FCTVA	9 950 000	9 900 000	-0,5 %
Produit des amendes de police	3 800 000	3 800 000	0,00 %
Taxes urbanisme	1 500 000	1 500 000	0,00 %
Subventions reçues	16 433 888	13 384 500	-18,56 %
Cessions d'actifs	5 330 000	4 000 000	-24,95 %
Emprunts	25 000 000	25 000 000	0,00 %

Le niveau du FCTVA, basé sur les dépenses d'équipement n-1, reste encore à des niveaux élevés et bénéficie de la majoration du taux de remboursement de 15,761 % à 16,404 % prévu dans le Projet de Loi de Finance de 2015.

De même, le volume des subventions d'investissement, bien qu'en baisse, est encore important.

### **b) Les dépenses réelles d'investissement**

Elles comprennent principalement :

- le remboursement en capital de la dette
- les dépenses d'équipement

#### **► Remboursement en capital de la dette**

Il est prévu pour un montant de 13,4 M€ (12,3 M€ en 2014). Son évolution est liée à la plus forte mobilisation de l'emprunt contracté en 2014 ainsi qu'à l'incidence des périodicités infra-annuelles des nouveaux emprunts.

#### **► Dépenses d'équipement**

Elles sont évaluées à environ 54,5M€.

	BP 2014	BP 2015	Evolution en %
PPI	43 524 006	37 900 000	-12,92 %
Travaux globalisés et structurants	19 714 253	16 600 000	- 15,80 %
Total	63 238 259	54 500 000	-13,82 %

## ► Les dépenses d'investissement pluri-annuelles

Les principales opérations prévues sur le PPI sont les suivantes :

### Aménagement – Infrastructures dont :

Travaux ZAC Sextius Mirabeau	5 980 000 €
Réserves foncières	3 000 000 €

### Universités et Enseignement dont :

CPER	1 905 612 €
Plan Campus	1 000 000 €

### Politique de la Ville et Social dont :

OPHLM	1 000 000 €
Planétarium	428 008 €

### Voirie dont :

Rénovation Eclairage Public- plan annuel	1 500 000 €
Quartier Ste Eutrope	466 890 €
Rempelin (desserte collège Luynes)	3 559 680 €
Requalification voie St Thomas de Villeneuve	1 000 000 €
Aménagement quartiers Est	200 000 €
Quartier Sud 1ère phase	500 000 €
Requalification voirie centre ville PPI (Intra muros)	1 500 000 €
Entretien voirie PPI (externe)	1 500 000 €
Travaux PAVE Accessibilité PPI- plan annuel	1 000 000 €
Aménagement modes actifs PPI-plan annuel	1 000 000 €
Recolements plan SI/DICT	500 000 €

### Pluvial dont :

Quartier Platanes pluvial	600 000 €
Galerie Krypton	300 000 €
Pluvial PLU	1 000 000 €

### Parcs et jardins

Aménagement TramVerte et Bleu/déplacement berge Torse-Arc	350 000 €
Parcs et jardins	400 000 €

### Sports dont :

Stade Laurent Reynier	200 000 €
-----------------------	-----------

Maison des Arts Martiaux 1 300 000 €

**Patrimoine dont :**

Chapelle de la Consolation	500 000 €
Chapelle de la Visitation (Sainte Catherine)	450 000 €
Hôtel Châteaurenard (Etudes et travaux)	350 000 €
Bastide Jas de Bouffan	150 000 €
Eglise de la Madeleine	500 000 €
Restauration œuvres d'art Madeleine	200 000 €
Créations réserves	150 000 €
Restaurations œuvres d'art	200 000 €
Eglise St Jean de Malte	250 000 €
Ancien Archevêché (musée des tapisseries lié à maison du Festival)	450 000 €
Fondation Vasarely	350 000 €
Muséographie Vieil Aix	350 000 €
Grand Saint Jean	200 000 €
Interventions travaux d'urgence	400 000 €

**Bâtiments Communaux dont :**

Accessibilité handicapés	350 000 €
Rénovation Ecoles	500 000 €
Cité du Livre	300 000 €
Parc Rambot (logement du gardien)	200 000 €
Déménagement Théâtre Nô et aménagement parc St Mitre	200 000 €
Aménagement Prêcheurs	300 000 €
Restructuration Ecole Supérieure d'Art	300 000 €
La Molière -Pôle cirque + chapiteau	300 000 €

A ces investissements financés directement par le budget primitif s'ajoutent :

- les investissements du budget annexe de l'assainissement : aux environs de **5 M€**
- les investissements du budget annexe de l'eau : aux environs de **5 M€**

De son côté, la CPA prévoit pour 2015 l'inscription de plus de **17,23 M€** de crédits de paiement pour des opérations à réaliser sur le territoire communal auxquels se rajoutent les travaux prévus dans le cadre du budget annexe des transports de la CPA pour plus de **15,8 M€ HT**:

**Montant des Investissements inscrits sur le Budget Général de la CPA : 17,23 M€**

Dont notamment :

**Crédits de Paiement 2015**

• Entrée de Ville Aix Minimés phase 2 et 3	300 000 €
• Entrée de Ville Aix les Platanes	200 000 €
• Aix Itinéraire Vélo Guigou Einstein	250 000 €
• Aix Route de l'Enfant	100 000 €
• Aix PAA 2011 Perret	2 000 €
• Aix PAA Rue Eiffel	400 000 €
• Aix PAA Rue Georges Claude	50 000 €
• Aix PAA Rue GG Lauzière	50 000 €
• Aix Pioline Itinéraire Piétons	30 000 €
• Piscine Plein Ciel Aix	60 000 €
• Parvis Chapelle Pénitents Blancs	85 000 €
• Chapelle Pénitents Blancs	896 €
• Aix Contournement Sud	1 260 000 €
• Aix Contournement Célony	100 000 €
• Aix Contournement Les Milles	50 000 €
• Plan d'Aillane	100 000 €
• Etoile Ferroviaire Aixoise	46 250 €
• Marseille – Aix phase 2 - Modernisation	570 000 €
• ANRU Aix	2 000 000 €
• Contrat de Développement Aix-en-Provence	4 200 000 €
• Centre Hospitalier Intercommunal Aix Pertuis	7 380 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 234 146 €</b>



**Montant affecté au budget annexe des transports : 15,8 M€ HT**

	<b>Autorisations de programme :</b>	<b>Crédits de Paiements :</b>
• BHNS LIGNE B Echangeur Pont de l'Arc	4 060 000 €	500 000 €
• BHNS LIGNE B	65 700 000 €	200 000 €
• Couloirs Bus Centre Ville	1 275 000 €	250 000 €
• Couloirs Bus Malacrida	2 885 000 €	1 100 000 €
• Couloirs Bus Krypton CV	1 440 000 €	0
• Gare Routière Aix	18 850 000 €	2 370 000 €
• Pôle d'échange Plan d'Aillane	7 000 000 €	50 000 €
• Pôle d'échange Krypton	20 602 000 €	10 000 000 €
• Parc Relais des 3 Sautets	690 000 €	50 000 €
• Parc Relais Malacrida	4 745 000 €	30 000 €
• BHNS LIGNE A – Avenue Mouret	3 000 000 €	1 000 000 €
• BHNS LIGNE A – Itinéraire Bus	3 895 000 €	50 000 €
• Pont sur la Guiramande	5 000 000 €	200 000 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>139 142 000 €</b>	<b>15 800 000 €</b>

L'ensemble des investissements prévus par la Ville, les budgets annexes Eau et Assainissement et la CPA représente un montant global d'environ **97,53 M€** à réaliser sur le territoire de la commune.



Telles sont, Mes Chers Collègues, les orientations sur lesquelles sera bâti le budget primitif 2015 qui vous sera présenté le 9 Février 2015.